

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 1

Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; compositions pour l'extinction d'incendies et la prévention d'incendies; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; matières pour le tannage de cuirs et peaux d'animaux; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; mastics et autres matières de remplissage en pâte; composts, engrais, fertilisants; préparations biologiques destinées à l'industrie et aux sciences.

Note explicative

La classe 1 comprend essentiellement les produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences et à l'agriculture, y compris ceux qui entrent dans la composition de produits relevant d'autres classes.

Cette classe comprend notamment :

- le papier sensible;
- les compositions pour la réparation des pneumatiques;
- le sel pour conserver autre que pour les aliments;
- certains additifs destinés à l'industrie alimentaire, par exemple : la pectine, la lécithine, les enzymes et les conservateurs chimiques;
- certains ingrédients utilisés dans la fabrication de produits cosmétiques et produits pharmaceutiques, par exemple : les vitamines, les conservateurs et les antioxydants;
- certaines matières filtrantes, par exemple : les substances minérales, les substances végétales et les matériaux céramiques en particules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les résines naturelles à l'état brut (cl. 2), les résines mi-ouvrées (cl. 17);
- les préparations chimiques à usage médical ou vétérinaire (cl. 5);
- les fongicides, les herbicides et les préparations pour la destruction des animaux nuisibles (cl. 5);
- les adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage (cl. 16);
- le sel pour conserver les aliments (cl. 30);
- le paillis (couverture d'humus) (cl. 31).

Class 1

Chemicals for use in industry, science and photography, as well as in agriculture, horticulture and forestry; unprocessed artificial resins, unprocessed plastics; fire extinguishing and fire prevention compositions; tempering and soldering preparations; substances for tanning animal skins and hides; adhesives for use in industry; putties and other paste fillers; compost, manures, fertilizers; biological preparations for use in industry and science.

Explanatory Note

Class 1 includes mainly chemical products for use in industry, science and agriculture, including those which go to the making of products belonging to other classes.

This Class includes, in particular:

- sensitized paper;
- tyre repairing compositions;
- salt for preserving, other than for foodstuffs;
- certain additives for use in the food industry, for example, pectin, lecithin, enzymes and chemical preservatives;
- certain ingredients for use in the manufacture of cosmetics and pharmaceuticals, for example, vitamins, preservatives and antioxidants;
- certain filtering materials, for example, mineral substances, vegetable substances and ceramic materials in particulate form.

This Class does not include, in particular:

- raw natural resins (Cl. 2), semi-processed resins (Cl. 17);
- chemical preparations for medical or veterinary purposes (Cl. 5);
- fungicides, herbicides and preparations for destroying vermin (Cl. 5);
- adhesives for stationery or household purposes (Cl. 16);
- salt for preserving foodstuffs (Cl. 30);
- straw mulch (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 2

Peintures, vernis, laques; produits antirouille et produits contre la détérioration du bois; colorants, teintures; encres d'imprimerie, encres de marquage et encres de gravure; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art.

Note explicative

La classe 2 comprend essentiellement les peintures, les colorants et les produits de protection contre la corrosion.

Cette classe comprend notamment :

- les peintures, les vernis et les laques pour l'industrie, l'artisanat et l'art;
- les diluants, les épaississants, les fixatifs et les siccatifs pour peintures, vernis et laques;
- les mordants pour le bois et le cuir;
- les huiles antirouille et les huiles pour la conservation du bois;
- les matières tinctoriales pour vêtements;
- les colorants pour les aliments ou les boissons.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les résines artificielles à l'état brut (cl. 1), les résines mi-ouvrées (cl. 17);
- les mordants pour métaux (cl. 1);
- les colorants pour la lessive et le blanchissage (cl. 3);
- les teintures cosmétiques (cl. 3);
- les boîtes de peinture (matériel scolaire) (cl. 16);
- les encres pour la papeterie (cl. 16);
- les peintures et les vernis isolants (cl. 17).

Class 2

Paints, varnishes, lacquers; preservatives against rust and against deterioration of wood; colorants, dyes; inks for printing, marking and engraving; raw natural resins; metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art.

Explanatory Note

Class 2 includes mainly paints, colorants and preparations used for protection against corrosion.

This Class includes, in particular:

- paints, varnishes and lacquers for industry, handicrafts and arts;
- thinners, thickeners, fixatives and siccatives for paints, varnishes and lacquers;
- mordants for wood and leather;
- anti-rust oils and oils for the preservation of wood;
- dyestuffs for clothing;
- colorants for foodstuffs and beverages.

This Class does not include, in particular:

- unprocessed artificial resins (Cl. 1), semi-processed resins (Cl. 17);
- mordants for metals (Cl. 1);
- laundry blueing (Cl. 3);
- cosmetic dyes (Cl. 3);
- paint boxes (articles for use in school) (Cl. 16);
- inks for stationery purposes (Cl. 16);
- insulating paints and varnishes (Cl. 17).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 3

Produits cosmétiques et préparations de toilette non médicamenteux; dentifrices non médicamenteux; produits de parfumerie, huiles essentielles; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser.

Note explicative

La classe 3 comprend essentiellement les préparations de toilette non médicamenteuses ainsi que les préparations de nettoyage destinées à être utilisées dans la maison ou dans d'autres environnements.

Cette classe comprend notamment :

- les préparations d'hygiène en tant que produits de toilette;
- les lingettes imprégnées de lotions cosmétiques;
- les déodorants pour êtres humains ou animaux;
- les préparations pour parfumer l'atmosphère;
- les autocollants de stylisme onguilaire;
- la cire à polir;
- le papier de verre.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les ingrédients destinés à la fabrication de produits cosmétiques, par exemple : les vitamines, les conservateurs et les anti-oxydants (cl. 1);
- les préparations de dégraissage utilisées au cours d'opérations de fabrication (cl. 1);
- les produits chimiques pour le nettoyage des cheminées (cl. 1);
- les désodorisants (cl. 5);
- les shampoings, les savons, les lotions et les dentifrices médicamenteux (cl. 5);
- les limes émeri en carton, les limes émeri, les pierres à aiguiser ou les meules à aiguiser à main (cl. 8);
- les instruments cosmétiques et de nettoyage, par exemple : les pinceaux de maquillage (cl. 21), les chiffons de nettoyage et les tampons à nettoyer (cl. 21).

Class 3

Non-medicated cosmetics and toiletry preparations; non-medicated dentifrices; perfumery, essential oils; bleaching preparations and other substances for laundry use; cleaning, polishing, scouring and abrasive preparations.

Explanatory Note

Class 3 includes mainly non-medicated toiletry preparations, as well as cleaning preparations for use in the home and other environments.

This Class includes, in particular:

- sanitary preparations being toiletries;
- tissues impregnated with cosmetic lotions;
- deodorants for human beings or for animals;
- room fragrancing preparations;
- nail art stickers;
- polishing wax;
- sandpaper.

This Class does not include, in particular:

- ingredients for use in the manufacture of cosmetics, for example, vitamins, preservatives and antioxidants (Cl. 1);
- degreasing preparations for use in manufacturing processes (Cl. 1);
- chemical chimney cleaners (Cl. 1);
- deodorants, other than for human beings or for animals (Cl. 5);
- medicated shampoos, soaps, lotions and dentifrices (Cl. 5);
- emery boards, emery files, sharpening stones and grindstones (hand tools) (Cl. 8);
- cosmetic and cleaning instruments, for example, make-up brushes (Cl. 21), cloths, pads and rags for cleaning (Cl. 21).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 4

Huiles et graisses industrielles, cires; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.

Note explicative

La classe 4 comprend essentiellement les huiles et graisses industrielles, les combustibles et les matières éclairantes.

Cette classe comprend notamment :

- les huiles pour la conservation de la maçonnerie ou du cuir;
- les cires brutes, les cires à usage industriel;
- l'énergie électrique;
- les carburants pour moteurs, les biocarburants;
- les additifs non chimiques pour carburants;
- le bois en tant que combustible.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certaines huiles et graisses industrielles spéciales, par exemple : les huiles pour la tannerie (cl. 1), les huiles pour la conservation du bois, les graisses et huiles antirouille (cl. 2), les huiles essentielles (cl. 3);
- les bougies de massage à usage cosmétique (cl. 3) ou à usage médical (cl. 5);
- certaines cires spéciales, par exemple : la cire à greffer les arbres (cl. 1), la cire pour tailleurs, la cire à polir, la cire à épiler (cl. 3), la cire dentaire (cl. 5), la cire à cacheter (cl. 16);
- les mèches conçues pour les poêles à pétrole (cl. 11) et les briquets à cigarette (cl. 34).

Class 4

Industrial oils and greases, wax; lubricants; dust absorbing, wetting and binding compositions; fuels and illuminants; candles and wicks for lighting.

Explanatory Note

Class 4 includes mainly industrial oils and greases, fuels and illuminants.

This Class includes, in particular:

- oils for the preservation of masonry or of leather;
- raw wax, industrial wax;
- electrical energy;
- motor fuels, biofuels;
- non-chemical additives for fuels;
- wood for use as fuel.

This Class does not include, in particular:

- certain special industrial oils and greases, for example, oils for tanning leather (Cl. 1), oils for the preservation of wood, anti-rust oils and greases (Cl. 2), essential oils (Cl. 3);
- massage candles for cosmetic purposes (Cl. 3) and medicated massage candles (Cl. 5);
- certain special waxes, for example, grafting wax for trees (Cl. 1), tailors' wax, polishing wax, depilatory wax (Cl. 3), dental wax (Cl. 5), sealing wax (Cl. 16);
- wicks adapted for oil stoves (Cl. 11) and for cigarette lighters (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 5

Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides.

Note explicative

La classe 5 comprend essentiellement les produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaire.

Cette classe comprend notamment :

- les produits hygiéniques pour l'hygiène intime, autres que les produits de toilette;
- les couches pour bébés et pour personnes incontinentes;
- les désodorisants;
- les shampoings, savons, lotions et dentifrices médicamenteux;
- les compléments alimentaires en tant que compléments d'un régime alimentaire normal ou en tant qu'apports pour la santé;
- les substituts de repas et les aliments et boissons diététiques à usage médical ou vétérinaire.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les ingrédients pour la fabrication de produits pharmaceutiques, par exemple : les vitamines, les conservateurs et les antioxydants (cl. 1);
- les préparations pour l'hygiène en tant que produits de toilette non médicamenteux (cl. 3);
- les déodorants (parfumerie) (cl. 3);
- les bandages orthopédiques (cl. 10);
- les substituts de repas et les aliments et boissons diététiques non indiqués en tant que produits à usage médical ou vétérinaire, qui doivent être rangés dans les classes appropriées de nourriture et de boissons, par exemple : les chips de pommes de terre pauvres en matières grasses (cl. 29), les barres de céréales hyperprotéinées (cl. 30), les boissons isotoniques (cl. 32).

Class 5

Pharmaceuticals, medical and veterinary preparations; sanitary preparations for medical purposes; dietetic food and substances adapted for medical or veterinary use, food for babies; dietary supplements for human beings and animals; plasters, materials for dressings; material for stopping teeth, dental wax; disinfectants; preparations for destroying vermin; fungicides, herbicides.

Explanatory Note

Class 5 includes mainly pharmaceuticals and other preparations for medical or veterinary purposes.

This Class includes, in particular:

- sanitary preparations for personal hygiene, other than toiletries;
- diapers for babies and for incontinence;
- deodorants, other than for human beings or for animals;
- medicated shampoos, soaps, lotions and dentifrices;
- dietary supplements intended to supplement a normal diet or to have health benefits;
- meal replacements and dietetic food and beverages adapted for medical or veterinary use.

This Class does not include, in particular:

- ingredients for use in the manufacture of pharmaceuticals, for example, vitamins, preservatives and antioxidants (Cl. 1);
- sanitary preparations being non-medicated toiletries (Cl. 3);
- deodorants for human beings or for animals (Cl. 3);
- supportive bandages (Cl. 10);
- meal replacements and dietetic food and beverages not specified as being for medical or veterinary use, which should be classified in the appropriate food or beverage classes, for example, low-fat potato crisps (Cl. 29), high-protein cereal bars (Cl. 30), isotonic beverages (Cl. 32).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 6

Métaux communs et leurs alliages, minerais; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; câbles et fils métalliques non électriques; petits articles de quincaillerie métallique; contenants métalliques de stockage ou de transport; coffres-forts.

Note explicative

La classe 6 comprend essentiellement les métaux communs bruts et mi-ouvrés, y compris les minerais, ainsi que certains produits fabriqués en métaux communs.

Cette classe comprend notamment :

- les métaux en feuilles et en poudre destinés à des opérations de transformation ultérieure, par exemple : pour les imprimantes 3D;
- les matériaux de construction métalliques, par exemple : les matériaux métalliques pour voies ferrées, les tuyaux métalliques;
- les petits articles de quincaillerie métallique, par exemple : les boulons, les vis, les clous, les roulettes de meubles, les éléments de fermeture pour fenêtres;
- les constructions et structures transportables métalliques, par exemple : les maisons préfabriquées, les piscines, les cages pour animaux sauvages, les patinoires;
- certains produits en métaux communs non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les boîtes tous usages en métaux communs, les statues, bustes et objets d'art en métaux communs.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 6

Common metals and their alloys, ores; metal materials for building and construction; transportable buildings of metal; non-electric cables and wires of common metal; small items of metal hardware; metal containers for storage or transport; safes.

Explanatory Note

Class 6 includes mainly unwrought and partly wrought common metals, including ores, as well as certain goods made of common metals.

This Class includes, in particular:

- metals in foil or powder form for further processing, for example, for 3D printers;
- metal building materials, for example, materials of metal for railway tracks, pipes and tubes of metal;
- small items of metal hardware, for example, bolts, screws, nails, furniture casters, window fasteners;
- transportable buildings or structures of metal, for example, prefabricated houses, swimming pools, cages for wild animals, skating rinks;
- certain goods made of common metals not otherwise classified by function or purpose, for example, all-purpose boxes of common metal, statues, busts and works of art of common metal.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les métaux et minerais utilisés en tant que produits chimiques dans l'industrie ou la recherche scientifique pour leurs propriétés chimiques, par exemple : la bauxite, le mercure, l'antimoine, les métaux alcalins et les métaux alcalino-terreux (cl. 1);
- les métaux en feuilles et en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art (cl. 2);
- les câbles électriques (cl. 9) et les câbles et cordages ni électriques ni métalliques (cl. 22);
- les tuyaux en tant que parties d'installations sanitaires (cl. 11), les tuyaux flexibles non métalliques (cl. 17) et les tuyaux rigides non métalliques (cl. 19);
- les cages pour animaux de compagnie (cl. 21);
- certains produits en métaux communs classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les outils à main actionnés manuellement (cl. 8), les pince-notes (cl. 16), les meubles (cl. 20), les ustensiles de cuisine (cl. 21), les récipients pour le ménage (cl. 21).
- metals and ores used as chemicals in industry or scientific research for their chemical properties, for example, bauxite, mercury, antimony, alkaline and alkaline-earth metals (Cl. 1);
- metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art (Cl. 2);
- electric cables (Cl. 9) and non-electric cables and ropes, not of metal (Cl. 22);
- pipes being parts of sanitary installations (Cl. 11), flexible pipes, tubes and hoses, not of metal (Cl. 17) and rigid pipes, not of metal (Cl. 19);
- cages for household pets (Cl. 21);
- certain goods made of common metals that are classified according to their function or purpose, for example, hand tools, hand-operated (Cl. 8), paper clips (Cl. 16), furniture (Cl. 20), kitchen utensils (Cl. 21), household containers (Cl. 21).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 7

Machines, machines-outils et outils mécaniques; moteurs, à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres; accouplements et organes de transmission, à l'exception de ceux pour véhicules terrestres; instruments agricoles autres qu'outils à main à fonctionnement manuel; couveuses pour œufs; distributeurs automatiques.

Note explicative

La classe 7 comprend essentiellement les machines et les machines-outils ainsi que les moteurs.

Cette classe comprend notamment :

- les parties de tous types de moteurs, par exemple : les démarreurs, les silencieux et les cylindres pour tous moteurs;
- les appareils électriques de nettoyage et de polissage, par exemple : les cireuses électriques pour chaussures, les shampoineuses électriques pour tapis et moquettes et les aspirateurs;
- les imprimantes 3D;
- les robots industriels;
- certains véhicules spéciaux autres que pour le transport, par exemple : les balayeuses, les machines pour la construction de routes, les bulldozers, les chasse-neige ainsi que les bandes de roulement en caoutchouc en tant que parties de chenilles desdits véhicules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les outils et instruments à main à fonctionnement manuel (cl. 8);
- les robots humanoïdes dotés d'une intelligence artificielle, les robots de laboratoire, les robots pédagogiques, les robots de surveillance pour la sécurité (cl. 9), les robots chirurgicaux (cl. 10), les voitures robotisées (cl. 12), les batteries robotisées (instruments de musique) (cl. 15), les robots en tant que jouets (cl. 28);
- les moteurs pour véhicules terrestres (cl. 12);
- les chenilles pour véhicules et tracteurs (cl. 12);
- certaines machines spéciales, par exemple : les guichets automatiques (cl. 9), les respirateurs pour la respiration artificielle (cl. 10), les appareils et machines frigorifiques (cl. 11).

Class 7

Machines, machine tools, power-operated tools; motors and engines, except for land vehicles; machine coupling and transmission components, except for land vehicles; agricultural implements, other than hand-operated hand tools; incubators for eggs; automatic vending machines.

Explanatory Note

Class 7 includes mainly machines and machine tools, motors and engines.

This Class includes, in particular:

- parts of motors and engines of all kinds, for example, starters, mufflers and cylinders for motors and engines of any type;
- electric cleaning and polishing apparatus, for example, electric shoe polishers, electric machines and apparatus for carpet shampooing and vacuum cleaners;
- 3D printers;
- industrial robots;
- certain special vehicles not for transportation purposes, for example, road sweeping machines, road making machines, bulldozers, snow ploughs, as well as rubber tracks as parts of those vehicles' crawlers.

This Class does not include, in particular:

- hand tools and implements, hand-operated (Cl. 8);
- humanoid robots with artificial intelligence, laboratory robots, teaching robots, security surveillance robots (Cl. 9), surgical robots (Cl. 10), robotic cars (Cl. 12), robotic drums (Cl. 15), toy robots (Cl. 28);
- motors and engines for land vehicles (Cl. 12);
- treads for vehicles and tractors (Cl. 12);
- certain special machines, for example, automated teller machines (Cl. 9), respirators for artificial respiration (Cl. 10), refrigerating apparatus and machines (Cl. 11).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 8

Outils et instruments à main à fonctionnement manuel; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.

Note explicative

La classe 8 comprend essentiellement les outils et instruments à main à fonctionnement manuel pour la réalisation de tâches telles que le forage, la mise en forme, la coupe et le perçage.

Cette classe comprend notamment :

- les outils à fonctionnement manuel pour l'agriculture, le jardinage et le paysagisme;
- les outils à fonctionnement manuel pour menuisiers, artistes et autres artisans, par exemple : les marteaux, les matoirs et les burins;
- les manches pour outils à main à fonctionnement manuel, tels que les couteaux et les faux;
- les instruments à main électriques et non électriques pour la toilette personnelle et l'art corporel, par exemple : les rasoirs, les appareils à friser les cheveux, les appareils à imprimer des tatouages ainsi que les appareils de manucure et de pédicurie;
- les pompes à fonctionnement manuel;
- les couverts, tels que les couteaux, les fourchettes et les cuillères, y compris ceux en métaux précieux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les outils et instruments actionnés par un moteur (cl. 7);
- la coutellerie chirurgicale (cl. 10);
- les pompes pour pneus de bicyclette (cl. 12), les pompes spécialement conçues pour les balles de jeu (cl. 28);
- les armes de poing en tant qu'armes à feu (cl. 13);
- les coupe-papier et les déchiqueteuses de papier (articles de bureau) (cl. 16);
- les poignées pour les objets classés dans différentes classes selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les poignées de cannes, les poignées de parapluies (cl. 18), les manches à balais (cl. 21);
- les ustensiles de service, par exemple : les pinces à sucre, les pinces à glaçons, les pelles à tartes et les louches de service ainsi que les ustensiles de cuisine, par exemple : les cuillères à mélanger, les pilons et mortiers, les casse-noix et les spatules (cl. 21);
- les armes d'escrime (cl. 28).

Class 8

Hand tools and implements, hand-operated; cutlery; side arms, except firearms; razors.

Explanatory Note

Class 8 includes mainly hand-operated tools and implements for performing tasks, such as drilling, shaping, cutting and piercing.

This Class includes, in particular:

- hand-operated agricultural, gardening and landscaping tools;
- hand-operated tools for carpenters, artists and other craftspersons, for example, hammers, chisels and gravers;
- handles for hand-operated hand tools, such as knives and scythes;
- electric and non-electric hand implements for personal grooming and body art, for example, razors, implements for hair curling, tattooing, and for manicure and pedicure;
- hand-operated pumps;
- table cutlery, such as knives, forks and spoons, including those made of precious metals.

This Class does not include, in particular:

- machine tools and implements driven by a motor (Cl. 7);
- surgical cutlery (Cl. 10);
- pumps for bicycle tyres (Cl. 12), pumps specially adapted for use with balls for games (Cl. 28);
- side arms being firearms (Cl. 13);
- paper knives and paper shredders for office use (Cl. 16);
- handles for objects that are classified in various classes according to their function or purpose, for example, walking stick handles, umbrella handles (Cl. 18), broom handles (Cl. 21);
- serving utensils, for example, sugar tongs, ice tongs, pie servers and serving ladles, and kitchen utensils, for example, mixing spoons, pestles and mortars, nutcrackers and spatulas (Cl. 21);
- fencing weapons (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 9

Appareils et instruments scientifiques, de recherche, de navigation, géodésiques, photographiques, cinématographiques, audiovisuels, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de détection, d'essai, d'inspection, de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande de la distribution ou de la consommation d'électricité; appareils et instruments pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction ou le traitement de sons, d'images ou de données; supports enregistrés ou téléchargeables, logiciels, supports d'enregistrement et de stockage numériques ou analogues vierges; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, dispositifs de calcul; ordinateurs et périphériques d'ordinateurs; combinaisons de plongée, masques de plongée, tampons d'oreilles pour la plongée, pinces nasales pour plongeurs et nageurs, gants de plongée, appareils respiratoires pour la nage subaquatique; extincteurs.

Note explicative

La classe 9 comprend essentiellement les appareils et instruments pour la science ou la recherche, les équipements audiovisuels et de technologies de l'information ainsi que les équipements de sécurité et de sauvetage.

Cette classe comprend notamment :

Class 9

Scientific, research, navigation, surveying, photographic, cinematographic, audiovisual, optical, weighing, measuring, signalling, detecting, testing, inspecting, life-saving and teaching apparatus and instruments; apparatus and instruments for conducting, switching, transforming, accumulating, regulating or controlling the distribution or use of electricity; apparatus and instruments for recording, transmitting, reproducing or processing sound, images or data; recorded and downloadable media, computer software, blank digital or analogue recording and storage media; mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating devices; computers and computer peripheral devices; diving suits, divers' masks, ear plugs for divers, nose clips for divers and swimmers, gloves for divers, breathing apparatus for underwater swimming; fire-extinguishing apparatus.

Explanatory Note

Class 9 includes mainly apparatus and instruments for scientific or research purposes, audiovisual and information technology equipment, as well as safety and life-saving equipment.

This Class includes, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les appareils et instruments de recherche scientifique pour laboratoires;
 - les appareils et simulateurs pour la formation, par exemple : les mannequins pour exercices de secours, les simulateurs pour la conduite ou le contrôle de véhicules;
 - les appareils et instruments utilisés pour la commande et la surveillance de véhicules aériens, nautiques et sans pilote, par exemple : les instruments pour la navigation, les émetteurs, les compas gradués, les appareils pour GPS, les dispositifs de pilotage automatique pour véhicules;
 - les appareils et instruments de sauvetage et de sécurité, par exemple : les filets de sauvetage, les signaux lumineux, les feux de signalisation pour la circulation, les fourgons d'incendie, les avertisseurs acoustiques, les jetons de sécurité en tant que dispositifs de chiffrement;
 - les vêtements qui protègent contre les blessures graves ou potentiellement mortelles, par exemple : les vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu, les vêtements pare-balles, les casques de protection, les protège-têtes pour le sport, les protège-dents pour le sport, les combinaisons spéciales de protection pour aviateurs, les genouillères pour ouvriers;
 - les appareils et instruments optiques, par exemple : les lunettes, les lentilles de contact, les loupes, les miroirs d'inspection pour travaux, les judas;
 - les aimants;
 - les montres intelligentes, les capteurs d'activité à porter sur soi;
 - les leviers de commande à utiliser avec un ordinateur autres que pour jeux vidéo, les casques de réalité virtuelle, les lunettes intelligentes;
 - les étuis à lunettes, les étuis pour smartphones, les étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques;
 - les guichets automatiques bancaires, les machines à facturer, les instruments et machines pour essais de matériaux;
 - les batteries et chargeurs pour cigarettes électroniques;
 - les dispositifs d'effets électriques et électroniques pour instruments de musique;
 - les robots de laboratoire, les robots pédagogiques, les robots de surveillance pour la sécurité, les robots humanoïdes dotés d'une intelligence artificielle.
- apparatus and instruments for scientific research in laboratories;
 - training apparatus and simulators, for example, resuscitation mannequins, simulators for the steering and control of vehicles;
 - apparatus and instruments for controlling and monitoring aircraft, watercraft and unmanned vehicles, for example, navigational instruments, transmitters, compasses for measuring, GPS apparatus, automatic steering apparatus for vehicles;
 - safety and security apparatus and instruments, for example, safety nets, signalling lights, traffic-light apparatus, fire engines, sound alarms, security tokens being encryption devices;
 - clothing that protects against serious or life-threatening injuries, for example, clothing for protection against accidents, irradiation and fire, bullet-proof clothing, protective helmets, head guards for sports, mouth guards for sports, protective suits for aviators, knee-pads for workers;
 - optical apparatus and instruments, for example, eyeglasses, contact lenses, magnifying glasses, mirrors for inspecting work, peepholes;
 - magnets;
 - smartwatches, wearable activity trackers;
 - joysticks for use with computers, other than for video games, virtual reality headsets, smartglasses;
 - eyeglass cases, cases for smartphones, cases especially made for photographic apparatus and instruments;
 - automated teller machines, invoicing machines, material testing instruments and machines;
 - batteries and chargers for electronic cigarettes;
 - electric and electronic effects units for musical instruments;
 - laboratory robots, teaching robots, security surveillance robots, humanoid robots with artificial intelligence.

Cette classe ne comprend pas notamment :

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les leviers de commande en tant que parties de machines, autres que pour machines de jeu (cl. 7), les leviers de commande pour véhicules (cl. 12), les joysticks pour jeux vidéo, les commandes pour jouets et consoles de jeu (cl. 28);
- les appareils à prépalement rangés dans différentes classes selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les machines à laver à prépalement (cl. 7), les tables de billard à prépalement (cl. 28);
- les robots industriels (cl. 7), les robots chirurgicaux (cl. 10), les robots en tant que jouets (cl. 28);
- les sphymomètres, les moniteurs cardiaques, les moniteurs de composition corporelle (cl. 10);
- les lampes de laboratoire, les brûleurs de laboratoire (cl. 11);
- les projecteurs de plongée (cl. 11);
- les signaux de brume explosifs, les fusées de signalisation (cl. 13);
- les coupes histologiques en tant que matériel d'enseignement, les coupes biologiques pour la microscopie en tant que matériel d'enseignement (cl. 16);
- les vêtements et équipements portés pour la pratique de certains sports, par exemple : les rembourrages de protection en tant que parties d'habillement de sport, les masques d'escrime, les gants de boxe (cl. 28).
- joysticks being parts of machines, other than for game machines (Cl. 7), vehicle joysticks (Cl. 12), joysticks for video games, controllers for toys and game consoles (Cl. 28);
- coin-operated apparatus that are classified in various classes according to their function or purpose, for example, coin-operated washing machines (Cl. 7), coin-operated billiard tables (Cl. 28);
- industrial robots (Cl. 7), surgical robots (Cl. 10), toy robots (Cl. 28);
- pulse meters, heart rate monitoring apparatus, body composition monitors (Cl. 10);
- laboratory lamps, laboratory burners (Cl. 11);
- diving lights (Cl. 11);
- explosive fog signals, signal rocket flares (Cl. 13);
- histological sections for teaching purposes, biological samples for use in microscopy as teaching materials (Cl. 16);
- clothing and equipment worn for the practice of certain sports, for example, protective paddings being parts of sports suits, fencing masks, boxing gloves (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 10

Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires; membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; dispositifs thérapeutiques et d'assistance conçus pour les personnes handicapées; appareils de massage; appareils, dispositifs et articles de puériculture; appareils, dispositifs et articles pour activités sexuelles.

Note explicative

La classe 10 comprend essentiellement les appareils, instruments et articles chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires généralement utilisés pour le diagnostic, le traitement ou l'amélioration des fonctions ou de l'état de santé d'individus et d'animaux.

Cette classe comprend notamment :

- les bandages orthopédiques et les vêtements spéciaux à usage médical, par exemple : les vêtements de compression, les bas pour les varices, les camisoles de force, les chaussures orthopédiques;
- les articles, instruments et dispositifs pour la menstruation, la contraception et l'accouchement, par exemple : les coupes menstruelles, les pessaires, les préservatifs, les matelas pour l'accouchement, les forceps;
- les articles et dispositifs thérapeutiques et prothétiques en matériaux artificiels ou synthétiques pour implantation, par exemple : les implants chirurgicaux composés de matériaux artificiels, les seins artificiels, les stimulateurs cérébraux, les implants biodégradables pour fixation osseuse;
- les meubles spécialement conçus pour un usage médical, par exemple : les fauteuils à usage médical ou dentaire, les matelas à air à usage médical, les tables d'opération.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les pansements médicaux et les articles absorbants à usage sanitaire, par exemple : les sparadraps, les bandes et la gaze pour pansements, les coussinets d'allaitement, les couches pour bébés et pour personnes incontinentes, les tampons hygiéniques (cl. 5);
- les implants chirurgicaux composés de tissus vivants (cl. 5);
- les cigarettes sans tabac à usage médical (cl. 5) et les cigarettes électroniques (cl. 34);
- les fauteuils roulants et les scooters pour personnes à mobilité réduite (cl. 12);
- les tables de massage et les lits d'hôpital (cl. 20).

Class 10

Surgical, medical, dental and veterinary apparatus and instruments; artificial limbs, eyes and teeth; orthopaedic articles; suture materials; therapeutic and assistive devices adapted for the disabled; massage apparatus; apparatus, devices and articles for nursing infants; sexual activity apparatus, devices and articles.

Explanatory Note

Class 10 includes mainly surgical, medical, dental and veterinary apparatus, instruments and articles generally used for the diagnosis, treatment or improvement of function or condition of persons and animals.

This Class includes, in particular:

- supportive bandages and special clothing for medical purposes, for example, compression garments, stockings for varices, strait jackets, orthopaedic footwear;
- articles, instruments and devices for menstruation, contraception and childbirth, for example, menstrual cups, pessaries, condoms, childbirth mattresses, forceps;
- therapeutic and prosthetic articles and devices for implantation composed of artificial or synthetic materials, for example, surgical implants composed of artificial materials, artificial breasts, brain pacemakers, biodegradable bone fixation implants;
- furniture especially made for medical purposes, for example, armchairs for medical or dental purposes, air mattresses for medical purposes, operating tables.

This Class does not include, in particular:

- medical dressings and absorbent sanitary articles, for example, plasters, bandages and gauze for dressings, breast-nursing pads, diapers for babies and for incontinence, tampons (Cl. 5);
- surgical implants comprised of living tissue (Cl. 5);
- tobacco-free cigarettes for medical purposes (Cl. 5) and electronic cigarettes (Cl. 34);
- wheelchairs and mobility scooters (Cl. 12);
- massage tables and hospital beds (Cl. 20).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 11

Appareils et installations d'éclairage, de chauffage, de refroidissement, de production de vapeur, de cuisson, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.

Note explicative

La classe 11 comprend essentiellement les appareils et installations de régulation d'ambiance, en particulier, pour l'éclairage, la cuisson, le refroidissement et l'assainissement.

Cette classe comprend notamment :

- les appareils et installations de climatisation;
- les fours autres que de laboratoire, par exemple : les fours dentaires, les fours à micro-ondes, les fours de boulangerie;
- les poêles en tant qu'appareils de chauffage;
- les capteurs solaires à conversion thermique;
- les carnaux de cheminées, les tiroirs de cheminées, les foyers, les cheminées d'appartement;
- les stérilisateurs, les incinérateurs;
- les appareils et installations d'éclairage, par exemple : les tubes lumineux pour l'éclairage, les projecteurs d'éclairage, les feux de sécurité, les numéros de maisons lumineux, les réflecteurs pour véhicules, les feux pour véhicules;
- les lampes d'éclairage, par exemple : les lampes électriques, les lampes à gaz, les lampes de laboratoire, les lampes à huile, les réverbères, les lampes de sûreté;
- les appareils à bronzer;
- les installations de bain, les appareils pour bains;
- les toilettes, les urinoirs;
- les fontaines, les fontaines à chocolat;
- les coussinets, coussins et couvertures chauffés électriquement non à usage médical;
- les bouillottes;
- les vêtements chauffés électriquement;
- les yaourtières électriques, les machines à pain, les cafetières, les machines pour la préparation de crèmes glacées;
- les appareils et machines à glaçons.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 11

Apparatus and installations for lighting, heating, cooling, steam generating, cooking, drying, ventilating, water supply and sanitary purposes.

Explanatory Note

Class 11 includes mainly environmental control apparatus and installations, in particular, for the purposes of lighting, cooking, cooling and sanitizing.

This Class includes, in particular:

- air-conditioning apparatus and installations;
- ovens, other than for laboratory use, for example, dental ovens, microwave ovens, bakers' ovens;
- stoves being heating apparatus;
- solar thermal collectors;
- chimney flues, chimney blowers, hearths, domestic fireplaces;
- sterilizers, incinerators;
- lighting apparatus and installations, for example, luminous tubes for lighting, searchlights, safety lights, luminous house numbers, vehicle reflectors, lights for vehicles;
- lamps, for example, electric lamps, gas lamps, laboratory lamps, oil lamps, street lamps, safety lamps;
- tanning apparatus being sun beds;
- bath installations, bath fittings, bath plumbing fixtures;
- toilets, urinals;
- fountains, chocolate fountains;
- electrically heated pads, cushions and blankets, not for medical purposes;
- hot water bottles;
- electrically heated clothing;
- electric appliances for making yogurt, bread-making machines, coffee machines, ice-cream making machines;
- ice machines and apparatus.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les appareils de production de vapeur en tant que parties de machines (cl. 7);
- les condenseurs à air (cl. 7);
- les générateurs de courant, les générateurs d'électricité (cl. 7);
- les lampes à souder (cl. 7), les lampes optiques, les lampes pour chambres noires (cl. 9), les lampes à usage médical (cl. 10);
- les fours de laboratoire (cl. 9);
- les cellules photovoltaïques (cl. 9);
- les signaux lumineux (cl. 9);
- les coussinets, coussins et couvertures chauffés électriquement à usage médical (cl. 10);
- les baignoires portatives pour bébés (cl. 21);
- les glacières portatives non électriques (cl. 21);
- les ustensiles de cuisson qui n'ont pas de source de chaleur intégrée, par exemple : les grils non électriques, les gaufriers non électriques, les autocuiseurs non électriques (cl. 21);
- les chancelières non chauffées électriquement (cl. 25).
- steam producing apparatus being parts of machines (Cl. 7);
- air condensers (Cl. 7);
- current generators, generators of electricity (Cl. 7);
- soldering lamps (Cl. 7), optical lamps, darkroom lamps (Cl. 9), lamps for medical purposes (Cl. 10);
- ovens for laboratory use (Cl. 9);
- photovoltaic cells (Cl. 9);
- signalling lights (Cl. 9);
- electrically heated pads, cushions and blankets, for medical purposes (Cl. 10);
- portable baby baths (Cl. 21);
- non-electric portable coolers (Cl. 21);
- cooking utensils that do not have an integrated heat source, for example, non-electric griddles and grills, non-electric waffle irons, non-electric pressure cookers (Cl. 21);
- footmuffs, not electrically heated (Cl. 25).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 12

Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

Note explicative

La classe 12 comprend principalement les véhicules et les appareils pour le transport de personnes ou de marchandises par terre, par air ou par eau.

Cette classe comprend notamment :

- les moteurs pour véhicules terrestres;
- les accouplements et organes de transmission pour véhicules terrestres;
- les aéroglisseurs;
- les véhicules télécommandés autres que les jouets;
- les parties de véhicules, par exemple : les pare-chocs, les pare-brise, les volants, les pneus pour roues de véhicule ainsi que les chenilles pour véhicules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les matériaux métalliques pour les voies ferrées (cl. 6);
- les moteurs, accouplements et organes de transmission, autres que pour les véhicules terrestres (cl. 7);
- les parties de tous types de moteurs, par exemple : les démarreurs, les silencieux et les cylindres pour moteurs (cl. 7);
- les bandes de roulement en caoutchouc en tant que parties de chenilles de machines de chantier, de machines d'exploitation minière, de machines agricoles et d'autres machines pour gros travaux (cl. 7);
- les tricycles pour enfants en bas âge et les trottinettes (jouets) (cl. 28);
- certains véhicules spéciaux ou appareils sur roues autres que pour le transport, par exemple : les balayeuses automotrices (cl. 7), les fourgons d'incendie (cl. 9), les dessertes (cl. 20);
- certaines parties de véhicules, par exemple : les batteries électriques, les compteurs kilométriques et les radios pour véhicules (cl. 9), les feux pour automobiles et bicyclettes (cl. 11), les tapis pour automobiles (cl. 27).

Class 12

Vehicles; apparatus for locomotion by land, air or water.

Explanatory Note

Class 12 includes mainly vehicles and apparatus for the transport of people or goods by land, air or water.

This Class includes, in particular:

- motors and engines for land vehicles;
- couplings and transmission components for land vehicles;
- air cushion vehicles;
- remote control vehicles, other than toys;
- parts of vehicles, for example, bumpers, windcreens, steering wheels, tyres for vehicle wheels, as well as treads for vehicles.

This Class does not include, in particular:

- railway material of metal (Cl. 6);
- motors, engines, couplings and transmission components, other than for land vehicles (Cl. 7);
- parts of all kinds of motors and engines, for example, starters, mufflers and cylinders for motors and engines (Cl. 7);
- rubber tracks being parts of crawlers on construction, mining, agricultural and other heavy-duty machines (Cl. 7);
- tricycles for infants and scooters, being toys (Cl. 28);
- certain special vehicles or wheeled apparatus not for transportation purposes, for example, self-propelled road sweeping machines (Cl. 7), fire engines (Cl. 9), tea carts (Cl. 20);
- certain parts of vehicles, for example, electric batteries, mileage recorders and radios for vehicles (Cl. 9), lights for automobiles and bicycles (Cl. 11), automobile carpets (Cl. 27).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 13

Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Note explicative

La classe 13 comprend essentiellement les armes à feu et les produits pyrotechniques.

Cette classe comprend notamment :

- les feux de détresse explosifs ou pyrotechniques;
- les pistolets lance-fusées;
- les sprays de défense personnelle;
- les signaux de brume explosifs, les fusées de signalisation;
- les pistolets à air en tant qu'armes;
- les bandoulières pour armes;
- les armes à feu de chasse.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- la graisse pour armes (cl. 4);
- les lames en tant qu'armes (cl. 8);
- les armes blanches (cl. 8);
- les signaux de brume non explosifs, les feux de détresse et de signalisation laser (cl. 9);
- les lunettes de visée pour armes à feu (cl. 9);
- les flambeaux (cl. 11);
- les crackers de Noël (cl. 28);
- les amorces fulminantes en tant que jouets (cl. 28);
- les pistolets à air en tant que jouets (cl. 28);
- les allumettes (cl. 34).

Class 13

Firearms; ammunition and projectiles; explosives; fireworks.

Explanatory Note

Class 13 includes mainly firearms and pyrotechnic products.

This Class includes, in particular:

- rescue flares, explosive or pyrotechnic;
- flare pistols;
- sprays for personal defence purposes;
- explosive fog signals, signal rocket flares;
- air pistols being weapons;
- bandoliers for weapons;
- sporting firearms, hunting firearms.

This Class does not include, in particular:

- grease for weapons (Cl. 4);
- blades being weapons (Cl. 8);
- side arms, other than firearms (Cl. 8);
- non-explosive fog signals, rescue laser signalling flares (Cl. 9);
- telescopic sights for firearms (Cl. 9);
- flaming torches (Cl. 11);
- Christmas crackers (Cl. 28);
- percussion caps being toys (Cl. 28);
- toy air pistols (Cl. 28);
- matches (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 14

Métaux précieux et leurs alliages; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses et semi-précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.

Note explicative

La classe 14 comprend essentiellement les métaux précieux et certains produits en métaux précieux ou en plaqué ainsi que les articles de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie et leurs parties constitutives.

Cette classe comprend notamment :

- les articles de bijouterie, y compris les articles de bijouterie d'imitation, par exemple : le strass;
- les boutons de manchettes, les épingles de cravate, les fixe-cravates;
- les porte-clés et les breloques pour porte-clés;
- les breloques en tant qu'articles de bijouterie;
- les boîtes à bijoux;
- les parties constitutives d'articles de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie, par exemple : les fermoirs et les perles pour la bijouterie, les mouvements d'horlogerie, les aiguilles d'horloge, les ressorts de montres, les verres de montres.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les montres intelligentes (cl. 9);
- les breloques autres que pour articles de bijouterie et porte-clés (cl. 26);
- les objets d'art autres qu'en métaux précieux ou en plaqué classés selon la matière dont ils sont constitués, par exemple : les objets d'art en métaux communs (cl. 6), en pierre, en béton ou en marbre (cl. 19), en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques (cl. 20), en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre (cl. 21);
- certains produits en métaux précieux ou en plaqué classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les métaux en feuilles ou en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art (cl. 2), les amalgames dentaires en or (cl. 5), la coutellerie, les fourchettes et les cuillers (cl. 8), les contacts électriques (cl. 9), les plumes à écrire en or (cl. 16), les théières (cl. 21), les broderies en or et en argent (cl. 26), les boîtes à cigares (cl. 34).

Class 14

Precious metals and their alloys; jewellery, precious and semi-precious stones; horological and chronometric instruments.

Explanatory Note

Class 14 includes mainly precious metals and certain goods made of precious metals or coated therewith, as well as jewellery, clocks and watches, and component parts therefor.

This Class includes, in particular:

- jewellery, including imitation jewellery, for example, paste jewellery;
- cuff links, tie pins, tie clips;
- key rings, key chains and charms therefor;
- jewellery charms;
- jewellery boxes;
- component parts for jewellery, clocks and watches, for example, clasps and beads for jewellery, movements for clocks and watches, clock hands, watch springs, watch crystals.

This Class does not include, in particular:

- smartwatches (Cl. 9);
- charms, other than for jewellery, key rings or key chains (Cl. 26);
- objects of art not made of precious metals or coated therewith that are classified according to the material of which they are made, for example, works of art of metal (Cl. 6), of stone, concrete or marble (Cl. 19), of wood, wax, plaster or plastic (Cl. 20), of porcelain, ceramic, earthenware, terra-cotta or glass (Cl. 21);
- certain goods made of precious metals or coated therewith that are classified according to their function or purpose, for example, metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art (Cl. 2), dental amalgams of gold (Cl. 5), cutlery (Cl. 8), electric contacts (Cl. 9), pen nibs of gold (Cl. 16), teapots (Cl. 21), gold and silver embroidery (Cl. 26), cigar boxes (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 15

Instruments de musique; pupitres à musique et socles pour instruments de musique; baguettes pour battre la mesure.

Note explicative

La classe 15 comprend essentiellement les instruments de musique, leurs pièces et leurs accessoires.

Cette classe comprend notamment :

- les instruments de musique mécaniques et leurs accessoires, par exemple : les orgues de Barbarie, les pianos mécaniques, les régulateurs d'intensité pour pianos mécaniques, les batteries robotisées;
- les boîtes à musique;
- les instruments de musique électriques et électroniques;
- les cordes, anches, chevilles et pédales pour instruments de musique;
- les diapasons, les accordoirs de cordes;
- la colophane pour instruments de musique à cordes.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les appareils pour l'enregistrement, la transmission, l'amplification et la reproduction du son, par exemple : les dispositifs d'effets électriques et électroniques pour instruments de musique, les pédales wah-wah, les interfaces audio, les mélangeurs audio, les égaliseurs en tant qu'appareils audio, les caissons de graves (cl. 9);
- les fichiers de musique téléchargeables (cl. 9);
- les partitions électroniques téléchargeables (cl. 9), les partitions imprimées (cl. 16);
- les automates à musique à prépaiement (cl. 9);
- les métronomes (cl. 9);
- les cartes de vœux musicales (cl. 16).

Class 15

Musical instruments; music stands and stands for musical instruments; conductors' batons.

Explanatory Note

Class 15 includes mainly musical instruments, their parts and their accessories.

This Class includes, in particular:

- mechanical musical instruments and their accessories, for example, barrel organs, mechanical pianos, intensity regulators for mechanical pianos, robotic drums;
- musical boxes;
- electrical and electronic musical instruments;
- strings, reeds, pegs and pedals for musical instruments;
- tuning forks, tuning hammers;
- colophony (rosin) for stringed musical instruments.

This Class does not include, in particular:

- apparatus for the recording, transmission, amplification and reproduction of sound, for example, electric and electronic effects units for musical instruments, wah-wah pedals, audio interfaces, audio mixers, equalisers being audio apparatus, subwoofers (Cl. 9);
- downloadable music files (Cl. 9);
- downloadable electronic sheet music (Cl. 9), printed sheet music (Cl. 16);
- juke boxes, musical (Cl. 9);
- metronomes (Cl. 9);
- musical greeting cards (Cl. 16).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 16

Papier et carton; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel de dessin et matériel pour artistes; pinceaux; matériel d'instruction ou d'enseignement; feuilles, films et sacs en matières plastiques pour l'emballage et le conditionnement; caractères d'imprimerie, clichés.

Note explicative

La classe 16 comprend essentiellement le papier, le carton et certains produits en ces matières ainsi que les articles de bureau.

Cette classe comprend notamment :

- les coupe-papier;
- les étuis, housses et dispositifs pour contenir ou protéger des articles en papier, par exemple : les dossiers, les pinces à billets, les porte-chéquiers, les pince-notes, les pochettes pour passeports, les albums;
- certaines machines de bureau, par exemple : les machines à écrire, les duplicateurs, les machines d'affranchissement de courrier pour le bureau, les taille-crayons;
- les articles de peinture destinés aux artistes-peintres ainsi qu'aux peintres d'intérieur et d'extérieur, par exemple : les godets pour la peinture, les chevalets et palettes pour peintres, les rouleaux et bacs à peinture;
- certains produits jetables en papier, par exemple : les bavoirs, les mouchoirs et le linge de table en papier;
- les produits en papier ou en carton non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les sacs, enveloppes et contenants en papier pour le conditionnement, les statues, figurines et objets d'art en papier ou en carton, tels que les figurines en papier mâché, les lithographies, tableaux et aquarelles encadrés ou non.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 16

Paper and cardboard; printed matter; bookbinding material; photographs; stationery and office requisites, except furniture; adhesives for stationery or household purposes; drawing materials and materials for artists; paintbrushes; instructional and teaching materials; plastic sheets, films and bags for wrapping and packaging; printers' type, printing blocks.

Explanatory Note

Class 16 includes mainly paper, cardboard and certain goods made of those materials, as well as office requisites.

This Class includes, in particular:

- paper knives and paper cutters;
- cases, covers and devices for holding or securing paper, for example, document files, money clips, holders for cheque books, paper-clips, passport holders, scrapbooks;
- certain office machines, for example, typewriters, duplicators, franking machines for office use, pencil sharpeners;
- painting articles for use by artists and interior and exterior painters, for example, artists' watercolour saucers, painters' easels and palettes, paint rollers and trays;
- certain disposable paper products, for example, bibs, handkerchiefs and table linen of paper;
- certain goods made of paper or cardboard not otherwise classified by function or purpose, for example, paper bags, envelopes and containers for packaging, statues, figurines and works of art of paper or cardboard, such as figurines of papier mâché, framed or unframed lithographs, paintings and watercolours.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les peintures (cl. 2);
 - les outils à main pour artistes, par exemple : les spatules, les ciseaux de sculpteurs (cl. 8);
 - les appareils d'enseignement, par exemple : les appareils d'enseignement audiovisuel, les mannequins pour exercices de secours (cl. 9) et les maquettes en tant que jouets (cl. 28);
 - certains produits en papier ou en carton classés selon leur fonction ou destination, par exemple : le papier pour la photographie (cl. 1), les papiers abrasifs (cl. 3), les stores en papier (cl. 20), les gobelets et assiettes en papier (cl. 21), le linge de lit en papier (cl. 24), les vêtements en papier (cl. 25), le papier à cigarettes (cl. 34).
- paints (Cl. 2);
 - hand tools for artists, for example, spatulas, sculptors' chisels (Cl. 8);
 - teaching apparatus, for example, audiovisual teaching apparatus, resuscitation mannequins (Cl. 9), and toy models (Cl. 28);
 - certain goods made of paper or cardboard that are classified according to their function or purpose, for example, photographic paper (Cl. 1), abrasive paper (Cl. 3), paper blinds (Cl. 20), table cups and plates of paper (Cl. 21), bed linen of paper (Cl. 24), paper clothing (Cl. 25), cigarette paper (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 17

Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica bruts et mi-ouvrés et succédanés de toutes ces matières; matières plastiques et résines sous forme extrudée utilisées au cours d'opérations de fabrication; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.

Note explicative

La classe 17 comprend essentiellement les matières isolantes électriques, thermiques ou acoustiques et les matières plastiques utilisées au cours d'opérations de fabrication, sous forme de feuilles, plaques ou baguettes, ainsi que certains produits en caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica ou leurs succédanés.

Cette classe comprend notamment :

- la gomme pour le rechapage des pneus;
- les barrières flottantes antipollution;
- les rubans adhésifs autres que pour la médecine, la papeterie ou le ménage;
- les pellicules en matières plastiques autres que pour l'emballage et le conditionnement, par exemple : les feuilles antiéblouissantes pour vitres;
- les fils élastiques et les fils de caoutchouc ou en matières plastiques non à usage textile;
- certains produits fabriqués à partir des matières comprises dans cette classe non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les pique-fleurs en mousse, les matières de rembourrage en caoutchouc ou en matières plastiques, les bouchons en caoutchouc, les tampons amortisseurs en caoutchouc, les sachets ou les enveloppes en caoutchouc pour le conditionnement.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 17

Unprocessed and semi-processed rubber, gutta-percha, gum, asbestos, mica and substitutes for all these materials; plastics and resins in extruded form for use in manufacture; packing, stopping and insulating materials; flexible pipes, tubes and hoses, not of metal.

Explanatory Note

Class 17 includes mainly electrical, thermal and acoustic insulating materials and plastics for use in manufacture in the form of sheets, blocks and rods, as well as certain goods made of rubber, gutta-percha, gum, asbestos, mica or substitutes therefor.

This Class includes, in particular:

- rubber material for recapping tyres;
- floating anti-pollution barriers;
- adhesive tapes, other than stationery and not for medical or household purposes;
- plastic films, other than for wrapping and packaging, for example, anti-dazzle films for windows;
- elastic threads and threads of rubber or plastic, not for textile use;
- certain goods made of the materials in this class not otherwise classified by function or purpose, for example, foam supports for flower arrangements, padding and stuffing materials of rubber or plastics, rubber stoppers, shock-absorbing buffers of rubber, rubber bags or envelopes for packaging.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les tuyaux à incendie (cl. 9);
 - les tuyaux en tant que parties d'installations sanitaires (cl. 11) et les tuyaux rigides métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 19);
 - le verre isolant pour la construction (cl. 19);
 - certains produits fabriqués à partir des matières comprises dans cette classe, rangés selon leur fonction ou destination, par exemple : les gommés-résines (cl. 2), le caoutchouc à usage dentaire (cl. 5), les paravents d'amiante pour pompiers (cl. 9), les rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air (cl. 12), les gommés à effacer (cl. 16).
- fire hose (Cl. 9);
 - pipes being parts of sanitary installations (Cl. 11) and rigid pipes of metal (Cl. 6) and not of metal (Cl. 19);
 - insulating glass for building (Cl. 19);
 - certain goods made of the materials in this class that are classified according to their function or purpose, for example, gum resins (Cl. 2), rubber for dental purposes (Cl. 5), asbestos screens for firemen (Cl. 9), adhesive rubber patches for repairing inner tubes (Cl. 12), rubber erasers (Cl. 16).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 18

Cuir et imitations du cuir; peaux d'animaux; bagages et sacs de transport; parapluies et parasols; cannes; fouets et sellerie; colliers, laisses et vêtements pour animaux.

Note explicative

La classe 18 comprend essentiellement le cuir, ses imitations et certains produits en ces matières.

Cette classe comprend notamment :

- les bagages et les sacs de transport, par exemple : les valises, les malles, les sacs de voyage, les porte-bébés hamac, les cartables;
- les porte-adresses pour bagages;
- les porte-cartes de visite et les portefeuilles;
- les boîtes et les caisses en cuir ou en carton-cuir.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cannes à usage médical (cl. 10);
- les articles d'habillement en cuir pour êtres humains (cl. 25);
- les sacs et étuis adaptés aux produits auxquels ils sont destinés, par exemple : les sacoches conçues pour ordinateurs portables (cl. 9), les sacs et étuis pour appareils photographiques et équipements photographiques (cl. 9), les étuis pour instruments de musique (cl. 15), les sacs de golf, avec ou sans roulettes, les housses spécialement conçues pour skis et planches de surf (cl. 28);
- certains produits en cuir, imitations du cuir et peaux d'animaux, classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les cuirs à aiguiser (cl. 8), le cuir à polir (cl. 21), les peaux de daim pour le nettoyage (cl. 21), les ceintures en cuir pour l'habillement (cl. 25).

Class 18

Leather and imitations of leather; animal skins and hides; luggage and carrying bags; umbrellas and parasols; walking sticks; whips, harness and saddlery; collars, leashes and clothing for animals.

Explanatory Note

Class 18 includes mainly leather, imitations of leather and certain goods made of those materials.

This Class includes, in particular:

- luggage and carrying bags, for example, suitcases, trunks, travelling bags, sling bags for carrying infants, school bags;
- luggage or baggage tags;
- business card cases and pocket wallets;
- boxes and cases of leather or leatherboard.

This Class does not include, in particular:

- walking sticks or canes for medical purposes (Cl. 10);
- clothing, footwear and headwear of leather for human beings (Cl. 25);
- bags and cases adapted to the product they are intended to contain, for example, bags adapted for laptops (Cl. 9), bags and cases for cameras and photographic equipment (Cl. 9), cases for musical instruments (Cl. 15), golf bags with or without wheels, bags especially designed for skis and surfboards (Cl. 28);
- certain goods made of leather, imitations of leather, animal skins and hides that are classified according to their function or purpose, for example, leather strops (Cl. 8), polishing leather (Cl. 21), chamois leather for cleaning (Cl. 21), leather belts for clothing (Cl. 25).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 19

Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix, goudron et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.

Note explicative

La classe 19 comprend essentiellement les matériaux de construction non métalliques.

Cette classe comprend notamment :

- les bois mi-ouvrés pour la construction, par exemple : les poutres, les planches, les panneaux;
- les placages en bois;
- le verre de construction, par exemple : les tuiles en verre, le verre isolant pour la construction, le verre armé;
- les granulés de verre pour le marquage des routes;
- le granit, le marbre, le gravier;
- la terre cuite en tant que matériau de construction;
- les toitures non métalliques incorporant des cellules photovoltaïques;
- les pierres funéraires et les tombes non métalliques;
- les statues, bustes et objets d'art en pierre, en béton ou en marbre;
- les boîtes aux lettres en maçonnerie;
- les géotextiles;
- les enduits en tant que matériaux de construction;
- les échafaudages non métalliques;
- les constructions et structures transportables non métalliques, par exemple : les aquariums, les volières, les mâts de drapeau, les marquises, les piscines.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 19

Materials, not of metal, for building and construction; rigid pipes, not of metal, for building; asphalt, pitch, tar and bitumen; transportable buildings, not of metal; monuments, not of metal.

Explanatory Note

Class 19 includes mainly materials, not of metal, for building and construction.

This Class includes, in particular:

- semi-worked woods for use in building, for example, beams, planks, panels;
- wood veneers;
- building glass, for example, glass tiles, insulating glass for building, safety glass;
- glass granules for marking out roads;
- granite, marble, gravel;
- terra-cotta for use as a building material;
- roofing, not of metal, incorporating photovoltaic cells;
- gravestones and tombs, not of metal;
- statues, busts and works of art of stone, concrete or marble;
- letter boxes of masonry;
- geotextiles;
- coatings being building materials;
- scaffolding, not of metal;
- transportable buildings or structures, not of metal, for example, aquaria, aviaries, flagpoles, porches, swimming pools.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les produits pour la conservation ou l'imperméabilisation du ciment (cl. 1);
- les ignifuges (cl. 1);
- les produits pour la conservation du bois (cl. 2);
- la poix noire pour cordonniers (cl. 3);
- les huiles de décoffrage (cl. 4);
- les boîtes aux lettres métalliques (cl. 6) et ni en métal, ni en maçonnerie (cl. 20);
- les statues, bustes et objets d'art en métaux communs (cl. 6), en métaux précieux (cl. 14), en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques (cl. 20), en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre (cl. 21);
- certains tuyaux non métalliques autres que pour la construction, par exemple : les tuyaux en tant que parties d'installations sanitaires (cl. 11), les tuyaux flexibles non métalliques (cl. 17);
- les compositions isolantes contre l'humidité dans les bâtiments (cl. 17);
- le verre pour vitres de véhicules (produit semi-fini) (cl. 21);
- les cages à oiseaux (cl. 21);
- les nattes, linoléum et autres revêtements de sols (cl. 27);
- les bois bruts ou en grume (cl. 31).
- cement preservatives, cement-waterproofing preparations (Cl. 1);
- fireproofing preparations (Cl. 1);
- wood preservatives (Cl. 2);
- oils for releasing form work for building (Cl. 4);
- letter boxes of metal (Cl. 6) and not of metal or masonry (Cl. 20);
- statues, busts and works of art of common metal (Cl. 6), of precious metal (Cl. 14), of wood, wax, plaster or plastic (Cl. 20), of porcelain, ceramic, earthenware, terra-cotta or glass (Cl. 21);
- certain pipes, not of metal, not for building, for example, pipes being parts of sanitary installations (Cl. 11), flexible pipes, tubes and hoses, not of metal (Cl. 17);
- substances for insulating buildings against moisture (Cl. 17);
- glass for vehicle windows (semi-finished product) (Cl. 21);
- birdcages (Cl. 21);
- mats and matting, linoleum and other materials for covering existing floors (Cl. 27);
- unsawn or undressed timber (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 20

Meubles, glaces (miroirs), cadres; contenants de stockage ou de transport non métalliques; os, corne, baleine ou nacre, bruts ou mi-ouvrés; coquilles; écume de mer; ambre jaune.

Note explicative

La classe 20 comprend essentiellement les meubles et leurs parties ainsi que certains produits en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.

Cette classe comprend notamment :

- les meubles métalliques, les meubles pour le camping, les râteliers à fusils, les présentoirs pour journaux;
- les stores d'intérieur pour fenêtres;
- les articles de literie, par exemple : les matelas, les sommiers, les oreillers;
- les glaces, miroirs d'ameublement et de toilette;
- les plaques d'immatriculation non métalliques;
- les petits articles de quincaillerie non métallique, par exemple : les boulons, les vis, les chevilles, les roulettes de meubles, les colliers d'attache pour tuyaux;
- les boîtes aux lettres, ni en métal, ni en maçonnerie.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les mobiliers spéciaux de laboratoires (cl. 9) ou à usage médical (cl. 10);
- les stores d'extérieur métalliques (cl. 6), non métalliques et non textiles (cl. 19), textiles (cl. 22);
- le linge de lit, les édredons et les sacs de couchage (cl. 24);
- certains miroirs à usage spécifique, par exemple : les miroirs utilisés dans les produits d'optique (cl. 9), les miroirs utilisés en chirurgie et en dentisterie (cl. 10), les rétroviseurs (cl. 12), les miroirs de pointage pour fusils (cl. 13);
- certains produits en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques, classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les perles pour la confection de bijoux (cl. 14), les lames de plancher en bois (cl. 19), les corbeilles à usage domestique (cl. 21), les gobelets en matières plastiques (cl. 21), les nattes de roseau (cl. 27).

Class 20

Furniture, mirrors, picture frames; containers, not of metal, for storage or transport; unworked or semi-worked bone, horn, whalebone or mother-of-pearl; shells; meerschaum; yellow amber.

Explanatory Note

Class 20 includes mainly furniture and parts therefor, as well as certain goods made of wood, cork, reed, cane, wicker, horn, bone, ivory, whalebone, shell, amber, mother-of-pearl, meerschaum and substitutes for all these materials, or of plastic.

This Class includes, in particular:

- metal furniture, furniture for camping, gun racks, newspaper display stands;
- indoor window blinds and shades;
- bedding, for example, mattresses, bed bases, pillows;
- looking glasses, furniture and toilet mirrors;
- registration plates, not of metal;
- small items of non-metallic hardware, for example, bolts, screws, dowels, furniture casters, collars for fastening pipes;
- letter boxes, not of metal or masonry.

This Class does not include, in particular:

- special furniture for laboratories (Cl. 9) or for medical use (Cl. 10);
- outdoor blinds of metal (Cl. 6), not of metal and not of textile (Cl. 19), of textile (Cl. 22);
- bed linen, eiderdowns and sleeping bags (Cl. 24);
- certain mirrors for specific uses, for example, mirrors used in optical goods (Cl. 9), mirrors used in surgery or dentistry (Cl. 10), rearview mirrors (Cl. 12), sighting mirrors for guns (Cl. 13);
- certain goods made of wood, cork, reed, cane, wicker, horn, bone, ivory, whalebone, shell, amber, mother-of-pearl, meerschaum and substitutes for all these materials, or of plastic, that are classified according to their function or purpose, for example, beads for making jewellery (Cl. 14), wooden floor boards (Cl. 19), baskets for domestic use (Cl. 21), plastic cups (Cl. 21), reed mats (Cl. 27).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 21

Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; ustensiles de cuisson et vaisselle, à l'exception de fourchettes, couteaux et cuillères; peignes et éponges; brosses, à l'exception des pinceaux; matériaux pour la broserie; matériel de nettoyage; verre brut ou mi-ouvré, à l'exception du verre de construction; verrerie, porcelaine et faïence.

Note explicative

La classe 21 comprend essentiellement les petits ustensiles et appareils pour le ménage et la cuisine, à fonctionnement manuel, ainsi que les ustensiles de toilette et les ustensiles cosmétiques, la verrerie et certains produits en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre.

Cette classe comprend notamment :

- les ustensiles de cuisine et de ménage, par exemple : les tapettes à mouches, les pinces à linge, les cuillères à mélanger, les cuillères pour arroser la viande et les tire-bouchons ainsi que les ustensiles de service, par exemple : les pinces à sucre, les pinces à glaçons, les pelles à tartes et les louches de service;
- les récipients pour le ménage ou la cuisine, par exemple : les vases, les bouteilles, les cochons tirelires, les seaux, les shakers, les marmites et les poêles ainsi que les bouilloires et les marmites autoclaves non électriques;
- les petits appareils de cuisine à hacher, à moudre, à presser ou à concasser, à fonctionnement manuel, par exemple : les presse-ail, les casse-noix, les pilons et les mortiers;
- les dessous-de-plat et les dessous de carafes;
- les ustensiles de toilette et les ustensiles cosmétiques, par exemple : les peignes et brosses à dents électriques et non électriques, le fil dentaire, les séparateurs d'orteils en mousse pour soins de pédicurie, les houppes à poudrer, les nécessaires de toilette;
- les articles de jardinage, par exemple : les gants de jardinage, les bacs à fleurs, les arrosoirs et les lances pour tuyaux d'arrosage;
- les aquariums d'appartement, les terrariums d'appartement et les vivariums d'appartement.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 21

Household or kitchen utensils and containers; cookware and tableware, except forks, knives and spoons; combs and sponges; brushes, except paintbrushes; brush-making materials; articles for cleaning purposes; unworked or semi-worked glass, except building glass; glassware, porcelain and earthenware.

Explanatory Note

Class 21 includes mainly small, hand-operated utensils and apparatus for household and kitchen use, as well as cosmetic and toilet utensils, glassware and certain goods made of porcelain, ceramic, earthenware, terra-cotta or glass.

This Class includes, in particular:

- household and kitchen utensils, for example, fly swatters, clothes-pegs, mixing spoons, basting spoons and corkscrews, as well as serving utensils, for example, sugar tongs, ice tongs, pie servers and serving ladles;
- household, kitchen and cooking containers, for example, vases, bottles, piggy banks, pails, cocktail shakers, cooking pots and pans, and non-electric kettles and pressure cookers;
- small hand-operated kitchen apparatus for mincing, grinding, pressing or crushing, for example, garlic presses, nutcrackers, pestles and mortars;
- dish stands and decanter stands;
- cosmetic and toilet utensils, for example, electric and non-electric combs and toothbrushes, dental floss, foam toe separators for use in pedicures, powder puffs, fitted vanity cases;
- gardening articles, for example, gardening gloves, window-boxes, watering cans and nozzles for watering hose;
- indoor aquaria, terrariums and vivariums.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les préparations de nettoyage (cl. 3);
 - les conteneurs métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 20) pour le stockage et le transport de marchandises;
 - les petits appareils à hacher, moudre, presser ou concasser à entraînement électrique (cl. 7);
 - les rasoirs et appareils à raser, les tondeuses à cheveux et les coupe-ongles, les instruments électriques et non électriques pour la manucure et la pédicurie, par exemple : les trousses de manucure, les limes émeri en carton, les pinces à ongles (cl. 8);
 - les couverts (cl. 8) et les outils de découpe à fonctionnement manuel pour la cuisine, par exemple : les coupe-légumes, les coupe-pizza, les tranchoirs à fromage (cl. 8);
 - les peignes anti-poux, les cure-langue (cl. 10);
 - les ustensiles de cuisson électriques (cl. 11);
 - les miroirs pour la toilette (cl. 20);
 - certains produits en verre, en porcelaine et en faïence classés selon leur fonction ou destination, par exemple : la porcelaine pour prothèses dentaires (cl. 5), les verres de lunettes (cl. 9), la laine de verre pour l'isolation (cl. 17), les carreaux en faïence (cl. 19), le verre de construction (cl. 19), les fibres de verre à usage textile (cl. 22).
- cleaning preparations (Cl. 3);
 - containers for storage and transport of goods, of metal (Cl. 6), not of metal (Cl. 20);
 - small apparatus for mincing, grinding, pressing or crushing, which are driven by electricity (Cl. 7);
 - razors and shaving apparatus, hair and nail clippers, electric and non-electric implements for manicure and pedicure, for example, manicure sets, emery boards, cuticle nippers (Cl. 8);
 - table cutlery (Cl. 8) and hand-operated cutting tools for kitchen use, for example, vegetable shredders, pizza cutters, cheese slicers (Cl. 8);
 - lice combs, tongue scrapers (Cl. 10);
 - cooking utensils, electric (Cl. 11);
 - toilet mirrors (Cl. 20);
 - certain goods made of glass, porcelain and earthenware that are classified according to their function or purpose, for example, porcelain for dental prostheses (Cl. 5), spectacle lenses (Cl. 9), glass wool for insulation (Cl. 17), earthenware tiles (Cl. 19), building glass (Cl. 19), glass fibres for textile use (Cl. 22).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 22

Cordes et ficelles; filets; tentes et bâches; auvents en matières textiles ou synthétiques; voiles; sacs pour le transport et le stockage de marchandises en vrac; matières de rembourrage, à l'exception du papier, carton, caoutchouc ou des matières plastiques; matières textiles fibreuses brutes et leurs succédanés.

Note explicative

La classe 22 comprend essentiellement les toiles et autres matériaux de voilerie, les produits de corderie, les matières de rembourrage et les matières textiles fibreuses brutes.

Cette classe comprend notamment :

- les cordes et ficelles en fibres textiles naturelles ou artificielles, en papier ou en matières plastiques;
- les filets de pêche, les hamacs, les échelles de corde;
- les bâches de véhicules;
- certains sacs non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les filets pour le lavage du linge, les sacs mortuaires, les sacs postaux;
- les sacs de conditionnement en matières textiles;
- les fibres d'origine animale et les fibres textiles brutes, par exemple : les poils d'animaux, les cocons, la toile de jute, la laine traitée ou brute, la soie brute.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cordages métalliques (cl. 6);
- les cordes pour instruments de musique (cl. 15) et pour raquettes de sport (cl. 28);
- les matières de rembourrage en papier ou en carton (cl. 16), en caoutchouc ou en matières plastiques (cl. 17);
- certains filets et sacs classés selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les filets de sauvetage (cl. 9), les filets porte-bagages pour véhicules (cl. 12), les sacs-housses pour vêtements pour le voyage (cl. 18), les filets pour les cheveux (cl. 26), les sacs de golf (cl. 28), les filets (articles de sport) (cl. 28);
- les sacs de conditionnement, non en matières textiles, classés selon le matériau dont ils sont constitués, par exemple : les sacs de conditionnement en papier ou en matières plastiques (cl. 16), en caoutchouc (cl. 17), en cuir (cl. 18);
- les voiles d'habillement (cl. 25).

Class 22

Ropes and string; nets; tents and tarpaulins; awnings of textile or synthetic materials; sails; sacks for the transport and storage of materials in bulk; padding, cushioning and stuffing materials, except of paper, cardboard, rubber or plastics; raw fibrous textile materials and substitutes therefor.

Explanatory Note

Class 22 includes mainly canvas and other materials for making sails, rope, padding, cushioning and stuffing materials and raw fibrous textile materials.

This Class includes, in particular:

- cords and twines made of natural or artificial textile fibres, paper or plastics;
- fishing nets, hammocks, rope ladders;
- vehicle covers, not fitted;
- certain sacks and bags not otherwise classified by function or purpose, for example, mesh bags for washing laundry, body bags, mail bags;
- packaging bags of textile;
- animal fibres and raw textile fibres, for example, animal hair, cocoons, jute, raw or treated wool, raw silk.

This Class does not include, in particular:

- metal ropes (Cl. 6);
- strings for musical instruments (Cl. 15) and for sports rackets (Cl. 28);
- padding and stuffing materials of paper or cardboard (Cl. 16), rubber or plastics (Cl. 17);
- certain nets and bags that are classified according to their function or purpose, for example, safety nets (Cl. 9), luggage nets for vehicles (Cl. 12), garment bags for travel (Cl. 18), hair nets (Cl. 26), golf bags (Cl. 28), nets for sports (Cl. 28);
- packaging bags, not of textile, which are classified according to the material of which they are made, for example, packaging bags of paper or plastics (Cl. 16), of rubber (Cl. 17), of leather (Cl. 18).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 23

Fils à usage textile.

Note explicative

La classe 23 comprend essentiellement les fils naturels ou synthétiques à usage textile.

Cette classe comprend notamment :

- les fils de verre, élastiques, de caoutchouc et en matières plastiques, à usage textile;
- les fils à broder, repriser ou coudre, y compris métalliques;
- la soie filée, les filés de coton, la laine filée.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certains fils à usage spécifique, par exemple : les fils d'identification pour fils électriques (cl. 9), les fils de chirurgiens (cl. 10), les fils de métaux précieux en tant qu'articles de bijouterie (cl. 14);
- les fils autres qu'à usage textile, classés selon la matière dont ils sont constitués, par exemple : les liens métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 22), les fils élastiques, de caoutchouc ou en matières plastiques (cl. 17), les fils de verre (cl. 21).

Class 23

Yarns and threads for textile use.

Explanatory Note

Class 23 includes mainly natural or synthetic yarns and threads for textile use.

This Class includes, in particular:

- fibreglass, elastic, rubber and plastic threads for textile use;
- threads for embroidery, darning and sewing, including those of metal;
- spun silk, spun cotton, spun wool.

This Class does not include, in particular:

- certain threads for specific uses, for example, identification threads for electric wires (Cl. 9), surgical thread (Cl. 10), threads of precious metal being jewellery (Cl. 14);
- threads, other than for textile use, that are classified according to the material of which they are made, for example, threads for binding of metal (Cl. 6) and not of metal (Cl. 22), elastic threads, threads of rubber or plastic (Cl. 17), fibreglass threads (Cl. 21).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 24

Textiles et leurs succédanés; linge de maison; rideaux en matières textiles ou en matières plastiques.

Note explicative

La classe 24 comprend essentiellement les tissus et housses en tissu à usage domestique.

Cette classe comprend notamment :

- le linge de maison, par exemple : les dessus-de-lit, les housses d'oreillers, les serviettes de toilette en matières textiles;
- le linge de lit en papier;
- les sacs de couchage, les draps pour sacs de couchage;
- les moustiquaires.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les couvertures chauffantes, à usage médical (cl. 10) et non à usage médical (cl. 11);
- le linge de table en papier (cl. 16);
- les rideaux de sécurité en amiante (cl. 17), les rideaux de bambou et les rideaux de perles pour la décoration (cl. 20);
- les couvertures de chevaux (cl. 18);
- certains textiles et tissus destinés à un usage spécifique, par exemple : les étoffes pour reliures (cl. 16), les tissus isolants (cl. 17), les géotextiles (cl. 19).

Class 24

Textiles and substitutes for textiles; household linen; curtains of textile or plastic.

Explanatory Note

Class 24 includes mainly fabrics and fabric covers for household use.

This Class includes, in particular:

- household linen, for example, bedspreads, pillow shams, towels of textile;
- bed linen of paper;
- sleeping bags, sleeping bag liners;
- mosquito nets.

This Class does not include, in particular:

- electrically heated blankets, for medical purposes (Cl. 10) and not for medical purposes (Cl. 11);
- table linen of paper (Cl. 16);
- asbestos safety curtains (Cl. 17), bamboo curtains and bead curtains for decoration (Cl. 20);
- horse blankets (Cl. 18);
- certain textiles and fabrics for specific uses, for example, fabrics for bookbinding (Cl. 16), insulating fabrics (Cl. 17), geotextiles (Cl. 19).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 25

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Note explicative

La classe 25 comprend essentiellement les articles d'habillement pour êtres humains.

Cette classe comprend notamment :

- les parties de vêtements, de chaussures et d'articles de chapellerie, par exemple : les manchettes, les poches, les doublures confectionnées, les talons et talonnettes, les visières de casquettes, les carcasses de chapeaux;
- les vêtements et chaussures de sport, par exemple : les gants de ski, les débardeurs de sport, l'habillement pour cyclistes, les tenues de judo et de karaté, les chaussures de football, les souliers de gymnastique, les chaussures de ski;
- les costumes de mascarade;
- les vêtements en papier, les chapeaux en papier en tant qu'articles d'habillement;
- les bavoirs non en papier;
- les pochettes (habillement);
- les chancelières non chauffées électriquement.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 25

Clothing, footwear, headwear.

Explanatory Note

Class 25 includes mainly clothing, footwear and headwear for human beings.

This Class includes, in particular:

- parts of clothing, footwear and headwear, for example, cuffs, pockets, ready-made linings, heels and heelpieces, cap peaks, hat frames (skeletons);
- clothing and footwear for sports, for example, ski gloves, sports singlets, cyclists' clothing, judo and karate uniforms, football shoes, gymnastic shoes, ski boots;
- masquerade costumes;
- paper clothing, paper hats for use as clothing;
- bibs, not of paper;
- pocket squares;
- footmuffs, not electrically heated.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les petits articles de quincaillerie utilisés en cordonnerie, par exemple : les chevilles et bonbouts de cordonnerie métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 20) ainsi que les accessoires de mercerie et les fermetures pour articles d'habillement, par exemple : les fermoirs, les boucles, les fermetures à glissière, les rubans, les rubans de chapeau, les articles de passementerie pour la chapellerie et pour chaussures (cl. 26);
- certains articles d'habillement spéciaux, par exemple : les casques de protection, y compris pour le sport (cl. 9), les vêtements pour la protection contre le feu (cl. 9), les vêtements spéciaux pour salles d'opération (cl. 10), les chaussures orthopédiques (cl. 10) ainsi que les vêtements et chaussures essentiels à la pratique de certains sports, par exemple : les gants de base-ball, les gants de boxe, les patins à glace, les bottines-patins (combiné) (cl. 28);
- les vêtements chauffés électriquement (cl. 11);
- les chancelières chauffées électriquement (cl. 11), les chancelières conçues pour poussettes et landaus (cl. 12);
- les bavoirs en papier (cl. 16);
- les mouchoirs de poche en papier (cl. 16) et en matières textiles (cl. 24);
- les vêtements pour animaux (cl. 18);
- les masques de carnaval (cl. 28);
- les vêtements de poupées (cl. 28);
- les chapeaux de cotillon en papier (cl. 28).
- small items of hardware used in shoemaking, for example, shoe pegs and shoe dowels of metal (Cl. 6) and not of metal (Cl. 20), as well as haberdashery accessories and fastenings for clothing, footwear and headwear, for example, clasps, buckles, zippers, ribbons, hatbands, hat and shoe trimmings (Cl. 26);
- certain clothing, footwear and headwear for special use, for example, protective helmets, including for sports (Cl. 9), clothing for protection against fire (Cl. 9), clothing especially for operating rooms (Cl. 10), orthopaedic footwear (Cl. 10), as well as clothing and footwear that are essential for the practice of certain sports, for example, baseball gloves, boxing gloves, ice skates, skating boots with skates attached (Cl. 28);
- electrically heated clothing (Cl. 11);
- electrically heated footmuffs (Cl. 11), fitted footmuffs for pushchairs and prams (Cl. 12);
- bibs of paper (Cl. 16);
- handkerchiefs of paper (Cl. 16) and of textile (Cl. 24);
- clothing for animals (Cl. 18);
- carnival masks (Cl. 28);
- dolls' clothes (Cl. 28);
- paper party hats (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 26

Dentelles, lacets et broderies, et rubans et nœuds de mercerie; boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles; décorations pour les cheveux; cheveux postiches.

Note explicative

La classe 26 comprend essentiellement les articles de mercerie et de passementerie, les cheveux naturels ou synthétiques et les décorations pour les cheveux ainsi que les articles destinés à la décoration d'objets divers, non compris dans d'autres classes.

Cette classe comprend notamment :

- les perruques, les toupets, les barbes postiches;
- les barrettes, les bandeaux pour les cheveux;
- les rubans et nœuds de mercerie ou pour les cheveux, quelle que soit leur matière;
- les rubans et nœuds pour l'emballage de cadeaux, non en papier;
- les filets pour les cheveux;
- les boucles, les fermetures à glissière;
- les breloques autres que pour articles de bijouterie et porte-clés;
- les guirlandes et couronnes de Noël artificielles, y compris celles à éclairage intégré;
- certains articles pour friser les cheveux, par exemple : les bigoudis électriques et non électriques, les épingles à onduler les cheveux, les papillotes (bigoudis).

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 26

Lace, braid and embroidery, and haberdashery ribbons and bows; buttons, hooks and eyes, pins and needles; artificial flowers; hair decorations; false hair.

Explanatory Note

Class 26 includes mainly dressmakers' articles, natural or synthetic hair for wear, and hair adornments, as well as small decorative items intended to adorn a variety of objects, not included in other classes.

This Class includes, in particular:

- wigs, toupees, false beards;
- barrettes, hair bands;
- ribbons and bows being haberdashery or used as hair decorations, made of any material;
- ribbons and bows for gift wrapping, not of paper;
- hair nets;
- buckles, zippers;
- charms, other than for jewellery, key rings or key chains;
- artificial Christmas garlands and wreaths, including those incorporating lights;
- certain articles for curling hair, for example, electric and non-electric hair curlers, other than hand implements, hair curling pins, hair curling paper.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les cils postiches (cl. 3);
- les crochets en tant que petits articles de quincaillerie métallique (cl. 6) ou non métallique (cl. 20), les crochets de rideaux (cl. 20);
- certaines aiguilles spéciales, par exemple : les aiguilles de tatouage (cl. 8), les aiguilles pour boussoles d'arpentage (cl. 9), les aiguilles à usage médical (cl. 10), les aiguilles de pompe de gonflage pour balles de jeu (cl. 28);
- les appareils à main à friser les cheveux, par exemple : les fers à friser, les pinces pour recourber les cils (cl. 8);
- les prothèses capillaires (cl. 10);
- les breloques pour articles de bijouterie, les breloques pour porte-clés (cl. 14);
- certains rubans et nœuds, par exemple : les rubans et nœuds en papier autres que de mercerie ou pour les cheveux (cl. 16), les rubans de gymnastique rythmique (cl. 28);
- les fils à usage textile (cl. 23);
- les arbres de Noël en matières synthétiques (cl. 28).
- false eyelashes (Cl. 3);
- hooks being small items of metal hardware (Cl. 6) or non-metallic hardware (Cl. 20), curtain hooks (Cl. 20);
- certain special types of needles, for example, tattoo needles (Cl. 8), needles for surveying compasses (Cl. 9), needles for medical purposes (Cl. 10), needles for pumps for inflating balls for games (Cl. 28);
- hand implements for curling hair, for example, curling tongs, eyelash curlers (Cl. 8);
- hair prostheses (Cl. 10);
- jewellery charms, charms for key rings or key chains (Cl. 14);
- certain ribbons and bows, for example, paper ribbons and bows, other than haberdashery or hair decorations (Cl. 16), rhythmic gymnastics ribbons (Cl. 28);
- yarns and threads for textile use (Cl. 23);
- Christmas trees of synthetic material (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 27

Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Note explicative

La classe 27 comprend essentiellement les produits destinés à recouvrir ou à revêtir, dans un but d'aménagement, les sols ou les murs déjà construits.

Cette classe comprend notamment :

- les tapis pour automobiles;
- les tapis servant à recouvrir les sols, par exemple : les descentes de bain, les paillassons, les tapis de gymnastique, les tapis de yoga;
- le gazon artificiel;
- les papiers peints, y compris les papiers peints textiles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les planchers, carrelages et carreaux pour sols, métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 19), les lames de plancher en bois (cl. 19);
- les tapis chauffés électriquement (cl. 11);
- les géotextiles (cl. 19);
- les tapis pour parcs pour bébés (cl. 20);
- les tentures murales en matières textiles (cl. 24).

Class 27

Carpets, rugs, mats and matting, linoleum and other materials for covering existing floors; wall hangings, not of textile.

Explanatory Note

Class 27 includes mainly products intended to be added as coverings to previously constructed floors and walls.

This Class includes, in particular:

- automobile carpets;
- mats being floor coverings, for example, bath mats, door mats, gymnastic mats, yoga mats;
- artificial turf;
- wallpaper, including textile wallpaper.

This Class does not include, in particular:

- floors, floorings and floor tiles of metal (Cl. 6) and not of metal (Cl. 19), wooden floor boards (Cl. 19);
- electrically heated carpets (Cl. 11);
- geotextiles (Cl. 19);
- mats for infant playpens (Cl. 20);
- wall hangings of textile (Cl. 24).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 28

Jeux, jouets; appareils de jeux vidéo; articles de gymnastique et de sport; décorations pour arbres de Noël.

Note explicative

La classe 28 comprend essentiellement les jouets, les appareils de jeux, les équipements de sport, les articles de divertissement et de farces et attrapes ainsi que certains articles pour arbres de Noël.

Cette classe comprend notamment :

- les appareils de divertissement et de jeux, y compris leurs dispositifs de commande;
- les objets de cotillon et les articles de farces et attrapes, par exemple : les masques de carnaval, les chapeaux de cotillon en papier, les confettis, les bombes de table pour fêtes et les papillotes surprise (crackers de Noël);
- le matériel de chasse et de pêche, par exemple : les cannes à pêche, les épuisettes pour la pêche, les leurres, les appeaux pour la chasse;
- les engins pour sports et jeux divers.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les bougies pour arbres de Noël (cl. 4), les lampes électriques pour arbres de Noël (cl. 11), la confiserie et la chocolaterie pour arbres de Noël (cl. 30);
- l'équipement des plongeurs (cl. 9);
- les jouets sexuels et les poupées érotiques (cl. 10);
- les vêtements de gymnastique et de sport (cl. 25);
- certains articles de gymnastique et de sport, par exemple : les casques de protection, les lunettes et protège-dents pour le sport (cl. 9), les armes à feu de sport (cl. 13), les tapis de gymnastique (cl. 27) ainsi que certains équipements de pêche et de chasse, par exemple : les couteaux de chasse, les harpons (cl. 8), les armes à feu de chasse (cl. 13), les filets de pêche (cl. 22), classés selon d'autres fonctions ou destinations.

Class 28

Games, toys and playthings; video game apparatus; gymnastic and sporting articles; decorations for Christmas trees.

Explanatory Note

Class 28 includes mainly toys, apparatus for playing games, sports equipment, amusement and novelty items, as well as certain articles for Christmas trees.

This Class includes, in particular:

- amusement and game apparatus, including controllers therefor;
- novelty toys for playing jokes and for parties, for example, carnival masks, paper party hats, confetti, party poppers and Christmas crackers;
- hunting and fishing tackle, for example, fishing rods, landing nets for anglers, decoys, hunting game calls;
- equipment for various sports and games.

This Class does not include, in particular:

- Christmas tree candles (Cl. 4), electric lights for Christmas trees (Cl. 11), confectionery and chocolate decorations for Christmas trees (Cl. 30);
- diving equipment (Cl. 9);
- sex toys and love dolls (Cl. 10);
- clothing for gymnastics and sports (Cl. 25);
- certain gymnastic and sporting articles, for example, protective helmets, goggles and mouthguards for sports (Cl. 9), sporting firearms (Cl. 13), gymnasium mats (Cl. 27), as well as certain fishing and hunting equipment, for example, hunting knives, harpoons (Cl. 8), hunting firearms (Cl. 13), fishing nets (Cl. 22), that are classified according to other functions or purposes.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 29

Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs; lait, fromage, beurre, yaourt et autres produits laitiers; huiles et graisses à usage alimentaire.

Note explicative

La classe 29 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les légumes et autres produits horticoles comestibles préparés ou conservés pour la consommation.

Cette classe comprend notamment :

- les aliments à base de viande, poisson, fruits ou légumes;
- les insectes comestibles;
- les boissons lactées, où le lait prédomine;
- les succédanés de lait, par exemple : lait d'amandes, lait de coco, lait d'arachides, lait de riz, lait de soja;
- les champignons conservés;
- les légumineuses et fruits à coque préparés pour l'alimentation humaine;
- les graines préparées pour l'alimentation humaine, autres qu'en tant qu'assaisonnements ou aromatisants.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les huiles et graisses autres qu'à usage alimentaire, par exemple : les huiles essentielles (cl. 3), les huiles industrielles (cl. 4), l'huile de ricin à usage médical (cl. 5);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- les sauces à salade (cl. 30);
- les graines transformées à utiliser en tant qu'assaisonnements (cl. 30);
- les fruits à coque enrobés de chocolat (cl. 30);
- les fruits, légumes, fruits à coque et semences frais et non transformés (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31);
- les animaux vivants (cl. 31);
- les semences pour plantations (cl. 31).

Class 29

Meat, fish, poultry and game; meat extracts; preserved, frozen, dried and cooked fruits and vegetables; jellies, jams, compotes; eggs; milk, cheese, butter, yoghurt and other milk products; oils and fats for food.

Explanatory Note

Class 29 includes mainly foodstuffs of animal origin, as well as vegetables and other horticultural comestible products which are prepared or preserved for consumption.

This Class includes, in particular:

- meat-, fish-, fruit- or vegetable-based food;
- edible insects;
- milk beverages with milk predominating;
- milk substitutes, for example, almond milk, coconut milk, peanut milk, rice milk, soya milk;
- preserved mushrooms;
- pulses and nuts prepared for human consumption;
- seeds prepared for human consumption, not being seasonings or flavourings.

This Class does not include, in particular:

- oils and fats, other than for food, for example, essential oils (Cl. 3), industrial oil (Cl. 4), castor oil for medical purposes (Cl. 5);
- baby food (Cl. 5);
- dietetic food and substances adapted for medical use (Cl. 5);
- dietary supplements (Cl. 5);
- salad dressings (Cl. 30);
- processed seeds for use as a seasoning (Cl. 30);
- chocolate-coated nuts (Cl. 30);
- fresh and unprocessed fruits, vegetables, nuts and seeds (Cl. 31);
- foodstuffs for animals (Cl. 31);
- live animals (Cl. 31);
- seeds for planting (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 30

Café, thé, cacao et succédanés du café; riz, pâtes alimentaires et nouilles; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; chocolat; crèmes glacées, sorbets et autres glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, assaisonnements, épices, herbes conservées; vinaigre, sauces et autres condiments; glace à rafraîchir.

Note explicative

La classe 30 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine végétale, à l'exception des fruits et légumes, préparées ou conservées pour la consommation ainsi que les adjuvants destinés à l'amélioration du goût des aliments.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons à base de café, cacao, chocolat ou thé;
- les céréales préparées pour l'alimentation humaine, par exemple : flocons d'avoine, chips de maïs, orge mondé, boulgour, muesli;
- les pizzas, les tourtes, les sandwiches;
- les fruits à coque enrobés de chocolat;
- les arômes pour boissons, autres qu'huiles essentielles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- le sel à usage industriel (cl. 1);
- les arômes alimentaires en tant qu'huiles essentielles (cl. 3);
- les infusions médicinales et les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- la levure à usage pharmaceutique (cl. 5), la levure pour l'alimentation animale (cl. 31);
- les boissons lactées aromatisées au café, cacao, chocolat ou thé (cl. 29);
- les potages, les bouillons (cl. 29);
- les céréales brutes (cl. 31);
- les herbes aromatiques fraîches (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31).

Class 30

Coffee, tea, cocoa and artificial coffee; rice, pasta and noodles; tapioca and sago; flour and preparations made from cereals; bread, pastries and confectionery; chocolate; ice cream, sorbets and other edible ices; sugar, honey, treacle; yeast, baking-powder; salt, seasonings, spices, preserved herbs; vinegar, sauces and other condiments; ice (frozen water).

Explanatory Note

Class 30 includes mainly foodstuffs of plant origin, except fruits and vegetables, prepared or preserved for consumption, as well as auxiliaries intended for the improvement of the flavour of food.

This Class includes, in particular:

- beverages with coffee, cocoa, chocolate or tea base;
- cereals prepared for human consumption, for example, oat flakes, corn chips, husked barley, bulgur, muesli;
- pizza, pies, sandwiches;
- chocolate-coated nuts;
- flavourings, other than essential oils, for beverages.

This Class does not include, in particular:

- salt for industrial purposes (Cl. 1);
- food flavourings being essential oils (Cl. 3);
- medicinal teas and dietetic food and substances adapted for medical use (Cl. 5);
- baby food (Cl. 5);
- dietary supplements (Cl. 5);
- yeast for pharmaceutical purposes (Cl. 5), yeast for animal consumption (Cl. 31);
- milk beverages flavoured with coffee, cocoa, chocolate or tea (Cl. 29);
- soups, bouillon (Cl. 29);
- raw cereals (Cl. 31);
- fresh herbs (Cl. 31);
- foodstuffs for animals (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 31

Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés; graines et semences brutes et non transformées; fruits et légumes frais, herbes aromatiques fraîches; plantes et fleurs naturelles; bulbes, semis et semences; animaux vivants; produits alimentaires et boissons pour animaux; malt.

Note explicative

La classe 31 comprend essentiellement les produits de la terre et de la mer n'ayant subi aucune préparation pour la consommation, les animaux vivants et les plantes vivantes ainsi que les aliments pour animaux.

Cette classe comprend notamment :

- les céréales non transformées;
- les fruits et légumes frais, également lavés ou cirés;
- les résidus d'origine végétale;
- les algues non transformées;
- les grumes;
- les œufs à couvrir;
- les truffes et champignons frais;
- les litières pour animaux, par exemple : le sable aromatique, le papier sablé pour animaux de compagnie.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cultures de micro-organismes et les sangsues à usage médical (cl. 5);
- les compléments alimentaires et les aliments médicamenteux pour animaux (cl. 5);
- les bois mi-ouvrés (cl. 19);
- les amorces artificielles pour la pêche (cl. 28);
- le riz (cl. 30);
- le tabac (cl. 34).

Class 31

Raw and unprocessed agricultural, aquacultural, horticultural and forestry products; raw and unprocessed grains and seeds; fresh fruits and vegetables, fresh herbs; natural plants and flowers; bulbs, seedlings and seeds for planting; live animals; foodstuffs and beverages for animals; malt.

Explanatory Note

Class 31 includes mainly land and sea products not having been subjected to any form of preparation for consumption, live animals and plants as well as foodstuffs for animals.

This Class includes, in particular:

- unprocessed cereals;
- fresh fruits and vegetables, even after washing or waxing;
- plant residue;
- unprocessed algae;
- unsawn timber;
- fertilised eggs for hatching;
- fresh mushrooms and truffles;
- litter for animals, for example, aromatic sand, sanded paper for pets.

This Class does not include, in particular:

- cultures of micro-organisms and leeches for medical purposes (Cl. 5);
- dietary supplements for animals and medicated animal feed (Cl. 5);
- semi-worked woods (Cl. 19);
- artificial fishing bait (Cl. 28);
- rice (Cl. 30);
- tobacco (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 32

Bières; boissons sans alcool; eaux minérales et gazeuses; boissons à base de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations sans alcool pour faire des boissons.

Note explicative

La classe 32 comprend essentiellement les boissons sans alcool ainsi que les bières.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons désalcoolisées;
- les boissons rafraîchissantes sans alcool;
- les boissons à base de riz et de soja, autres que succédanés de lait;
- les boissons énergisantes, les boissons isotoniques, les boissons protéinées pour sportifs;
- les essences et extraits de fruits sans alcool pour faire des boissons.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les arômes pour boissons en tant qu'huiles essentielles (cl. 3) ou autres qu'huiles essentielles (cl. 30);
- les boissons diététiques à usage médical (cl. 5);
- les boissons lactées, où le lait prédomine, les milk-shakes (cl. 29);
- les succédanés de lait, par exemple : lait d'amandes, lait de coco, lait d'arachides, lait de riz, lait de soja (cl. 29);
- le jus de citron à usage culinaire, le jus de tomates pour la cuisine (cl. 29);
- les boissons à base de café, cacao, chocolat ou thé (cl. 30);
- les boissons pour animaux de compagnie (cl. 31);
- les boissons alcoolisées à l'exception des bières (cl. 33).

Class 32

Beers; non-alcoholic beverages; mineral and aerated waters; fruit beverages and fruit juices; syrups and other non-alcoholic preparations for making beverages.

Explanatory Note

Class 32 includes mainly non-alcoholic beverages, as well as beer.

This Class includes, in particular:

- de-alcoholised beverages;
- soft drinks;
- rice-based and soya-based beverages, other than milk substitutes;
- energy drinks, isotonic beverages, protein-enriched sports beverages;
- non-alcoholic essences and fruit extracts for making beverages.

This Class does not include, in particular:

- flavourings for beverages being essential oils (Cl. 3) or other than essential oils (Cl. 30);
- dietetic beverages adapted for medical purposes (Cl. 5);
- milk beverages with milk predominating, milk shakes (Cl. 29);
- milk substitutes, for example, almond milk, coconut milk, peanut milk, rice milk, soya milk (Cl. 29);
- lemon juice for culinary purposes, tomato juice for cooking (Cl. 29);
- beverages with coffee, cocoa, chocolate or tea base (Cl. 30);
- beverages for pets (Cl. 31);
- alcoholic beverages, except beer (Cl. 33).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 33

Boissons alcoolisées à l'exception des bières; préparations alcoolisées pour faire des boissons.

Note explicative

La classe 33 comprend essentiellement les boissons, essences et extraits alcoolisés.

Cette classe comprend notamment :

- les vins, les vins de liqueurs;
- les cidres et poirés alcoolisés;
- les spiritueux, les liqueurs;
- les essences alcooliques, les extraits de fruits avec alcool, les amers (liqueurs).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les potions médicinales (cl. 5);
- les boissons désalcoolisées (cl. 32);
- les bières (cl. 32);
- les mélanges sans alcool utilisés pour préparer des boissons alcoolisées, par exemple : les boissons rafraîchissantes sans alcool, les sodas (cl. 32).

Class 33

Alcoholic beverages, except beers; alcoholic preparations for making beverages.

Explanatory Note

Class 33 includes mainly alcoholic beverages, essences and extracts.

This Class includes, in particular:

- wines, fortified wines;
- alcoholic cider, perry;
- spirits, liqueurs;
- alcoholic essences, alcoholic fruit extracts, bitters.

This Class does not include, in particular:

- medicinal beverages (Cl. 5);
- de-alcoholised beverages (Cl. 32);
- beers (Cl. 32);
- non-alcoholic mixers used to make alcoholic beverages, for example, soft drinks, soda water (Cl. 32).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 34

Tabac et succédanés du tabac; cigarettes et cigares; cigarettes électroniques et vaporisateurs oraux pour fumeurs; articles pour fumeurs; allumettes.

Note explicative

La classe 34 comprend essentiellement le tabac et les articles utilisés pour fumer ainsi que certains accessoires et contenants liés à leur consommation.

Cette classe comprend notamment :

- les succédanés du tabac non à usage médical;
- les arômes, autres qu'huiles essentielles, à utiliser dans des cigarettes électroniques, les vaporisateurs oraux pour fumeurs;
- les herbes à fumer;
- le tabac à priser;
- certains accessoires et contenants liés à la consommation de tabac et articles pour fumer, par exemple : les briquets pour fumeurs, les cendriers pour fumeurs, les pots à tabac, les tabatières, les boîtes à cigares pourvues d'un humidificateur.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cigarettes sans tabac à usage médical (cl. 5);
- les batteries et chargeurs pour cigarettes électroniques (cl. 9);
- les cendriers pour automobiles (cl. 12).

Class 34

Tobacco and tobacco substitutes; cigarettes and cigars; electronic cigarettes and oral vaporizers for smokers; smokers' articles; matches.

Explanatory Note

Class 34 includes mainly tobacco and articles used for smoking, as well as certain accessories and containers related to their use.

This Class includes, in particular:

- tobacco substitutes, not for medical purposes;
- flavourings, other than essential oils, for use in electronic cigarettes, oral vaporizers for smokers;
- herbs for smoking;
- snuff;
- certain accessories and containers related to the use of tobacco and articles for smoking, for example, lighters for smokers, ashtrays for smokers, tobacco jars, snuff boxes, cigar humidors.

This Class does not include, in particular:

- tobacco-free cigarettes for medical purposes (Cl. 5);
- batteries and chargers for electronic cigarettes (Cl. 9);
- ashtrays for automobiles (Cl. 12).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 35

Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.

Note explicative

La classe 35 comprend essentiellement les services rendus par des personnes ou par des organisations dont le but principal est :

1. l'aide dans l'exploitation ou la direction d'une entreprise commerciale ou
2. l'aide à la direction des affaires ou des fonctions commerciales d'une entreprise industrielle ou commerciale

ainsi que les services des établissements de publicité se chargeant essentiellement de communications au public, de déclarations ou d'annonces par tous les moyens de diffusion et concernant toutes sortes de marchandises ou de services.

Cette classe comprend notamment :

- le regroupement pour le compte de tiers de produits divers (à l'exception de leur transport) permettant aux clients de les voir et de les acheter commodément; ces services peuvent être assurés par des magasins de détail, par des magasins en gros, par l'intermédiaire de distributeurs automatiques, de catalogues de vente par correspondance ou par des moyens électroniques, par exemple : par l'intermédiaire de sites web ou d'émissions de télé-achat;
- les services comportant l'enregistrement, la transcription, la composition, la compilation ou la systématisation de communications écrites et d'enregistrements, de même que la compilation de données mathématiques ou statistiques;
- les services des agences de publicité ainsi que des services tels que la distribution de prospectus, directement ou par la poste, ou la distribution d'échantillons. Cette classe peut se référer à la publicité concernant d'autres services, tels que ceux concernant des emprunts bancaires ou la publicité par radio.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services tels que les évaluations et rapports d'ingénieurs qui ne sont pas en rapport direct avec l'exploitation ou la direction des affaires dans une entreprise commerciale ou industrielle (consulter la liste alphabétique des services).

Class 35

Advertising; business management; business administration; office functions.

Explanatory Note

Class 35 includes mainly services rendered by persons or organizations principally with the object of:

1. help in the working or management of a commercial undertaking, or
2. help in the management of the business affairs or commercial functions of an industrial or commercial enterprise,

as well as services rendered by advertising establishments primarily undertaking communications to the public, declarations or announcements by all means of diffusion and concerning all kinds of goods or services.

This Class includes, in particular:

- the bringing together, for the benefit of others, of a variety of goods (excluding the transport thereof), enabling customers to conveniently view and purchase those goods; such services may be provided by retail stores, wholesale outlets, through vending machines, mail order catalogues or by means of electronic media, for example, through web sites or television shopping programmes;
- services consisting of the registration, transcription, composition, compilation or systematization of written communications and registrations, and also the compilation of mathematical or statistical data;
- services of advertising agencies and services such as the distribution of prospectuses, directly or through the post, or the distribution of samples. This Class may refer to advertising in connection with other services, such as those concerning bank loans or advertising by radio.

This Class does not include, in particular:

- services such as evaluations and reports of engineers which do not directly refer to the working or management of affairs in a commercial or industrial enterprise (consult the Alphabetical List of Services).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 36

Services d'assurance; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.

Note explicative

La classe 36 comprend essentiellement les services rendus dans les affaires financières et monétaires et les services rendus en rapport avec des contrats d'assurances de tous genres.

Cette classe comprend notamment :

- les services en rapport avec les affaires financières ou monétaires, à savoir :
 1. les services de tous les instituts bancaires ou institutions en rapport avec eux, telles qu'agences de change ou services de compensation;
 2. les services d'instituts de crédit autres que les banques, tels qu'associations coopératives de crédit, compagnies financières individuelles, prêteurs, etc.;
 3. les services des "investment trusts", des compagnies "holding";
 4. les services des courtiers en valeurs et en biens;
 5. les services en rapport avec les affaires monétaires, assurés par des agents fiduciaires;
 6. les services rendus en rapport avec l'émission de chèques de voyage et de lettres de crédit;
- le crédit-bail financier;
- les services d'administrateurs d'immeubles, c'est-à-dire les services de location, d'estimation de biens immobiliers ou de bailleurs de fonds;
- les services en rapport avec les assurances, tels que les services rendus par des agents ou courtiers s'occupant d'assurances, les services rendus aux assurés et les services de souscription d'assurances.

Class 36

Insurance; financial affairs; monetary affairs; real estate affairs.

Explanatory Note

Class 36 includes mainly services rendered in financial and monetary affairs and services rendered in relation to insurance contracts of all kinds.

This Class includes, in particular:

- services relating to financial or monetary affairs comprise the following:
 1. services of all the banking establishments, or institutions connected with them such as exchange brokers or clearing services;
 2. services of credit institutions other than banks such as co-operative credit associations, individual financial companies, lenders, etc.;
 3. services of "investment trusts," of holding companies;
 4. services of brokers dealing in shares and property;
 5. services connected with monetary affairs vouched for by trustees;
 6. services rendered in connection with the issue of travellers' cheques and letters of credit;
- hire- or lease-purchase financing;
- services of realty administrators of buildings, i.e., services of letting or valuation, or financing;
- services dealing with insurance such as services rendered by agents or brokers engaged in insurance, services rendered to insured, and insurance underwriting services.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 37

Construction; réparation; services d'installation.

Note explicative

La classe 37 comprend essentiellement les services rendus par des entrepreneurs ou sous-traitants dans la construction ou la fabrication d'édifices permanents ainsi que les services rendus par des personnes ou des organisations s'occupant de la restauration d'objets dans leur condition première ou de leur préservation sans altérer leurs propriétés physiques ou chimiques.

Cette classe comprend notamment :

- les services se rapportant à la construction des édifices, des routes, des ponts, des barrages ou des lignes de transmission, et aux services des entreprises spécialisées dans le domaine de la construction, telles que celles de peintres, plombiers, d'installateurs de chauffage ou couvreurs;
- les services annexes aux services de construction tels qu'inspections de projets de constructions;
- les services de construction navale;
- les services de location d'outils ou de matériel de construction;
- les services de réparation, à savoir les services qui s'occupent de remettre n'importe quel objet en bon état après usure, dommages, détérioration ou destruction partielle (rétablissement d'un édifice ou d'un autre objet existant devenu imparfait dans sa condition première);
- les divers services de réparation, tels que dans les domaines de l'électricité, du mobilier, des instruments et des outils, etc.;
- les services d'entretien qui visent à maintenir un objet dans sa condition originale sans en changer aucune des propriétés (en ce qui concerne la distinction entre cette classe et la cl. 40, voir note explicative de la cl. 40).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services d'emmagasinage de marchandises telles que vêtements ou véhicules (cl. 39);
- les services en rapport avec la teinture de tissus ou de vêtements (cl. 40).

Class 37

Building construction; repair; installation services.

Explanatory Note

Class 37 includes mainly services rendered by contractors or subcontractors in the construction or making of permanent buildings, as well as services rendered by persons or organizations engaged in the restoration of objects to their original condition or in their preservation without altering their physical or chemical properties.

This Class includes, in particular:

- services relating to the construction of buildings, roads, bridges, dams or transmission lines and services of undertakings specializing in the field of construction such as those of painters, plumbers, heating installers or roofers;
- services auxiliary to construction services like inspections of construction plans;
- services of shipbuilding;
- services consisting of hiring of tools or building materials;
- repair services, i.e., services which undertake to put any object into good condition after wear, damage, deterioration or partial destruction (restoration of an existing building or another object that has become imperfect and is to be restored to its original condition);
- various repair services such as those in the fields of electricity, furniture, instruments, tools, etc.;
- services of maintenance for preserving an object in its original condition without changing any of its properties (for the difference between this Class and Cl. 40 see the Explanatory Note of Cl. 40).

This Class does not include, in particular:

- services consisting of storage of goods such as clothes or vehicles (Cl. 39);
- services connected with dyeing of cloth or clothes (Cl. 40).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 38

Télécommunications.

Note explicative

La classe 38 comprend essentiellement les services qui permettent à une personne au moins de communiquer avec une autre par un moyen sensoriel. De tels services comprennent ceux qui :

1. permettent à une personne de converser avec une autre,
2. transmettent des messages d'une personne à une autre et
3. placent une personne en communication orale ou visuelle avec une autre (radio et télévision).

Cette classe comprend notamment :

- les services qui consistent essentiellement en la diffusion de programmes de radio ou de télévision.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de publicité par radio (cl. 35);
- les services de marketing téléphonique (télémarketing) (cl. 35).

Class 38

Telecommunications.

Explanatory Note

Class 38 includes mainly services allowing at least one person to communicate with another by a sensory means. Such services include those which:

1. allow one person to talk to another,
2. transmit messages from one person to another, and
3. place a person in oral or visual communication with another (radio and television).

This Class includes, in particular:

- services which consist essentially of the diffusion of radio or television programmes.

This Class does not include, in particular:

- radio advertising services (Cl. 35);
- telephone marketing (telemarketing) services (Cl. 35).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 39

Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.

Note explicative

La classe 39 comprend essentiellement les services de transport de personnes, d'animaux ou de marchandises d'une place à une autre (par rail, par route, par eau, par air ou par pipeline) et les services nécessairement en relation avec ces transports ainsi que les services en rapport avec l'emménagement de marchandises dans un entrepôt ou dans un autre bâtiment en vue de leur préservation ou gardiennage.

Cette classe comprend notamment :

- les services rendus par des compagnies exploitant des stations, des ponts, des transbordeurs (railroad ferries), etc. utilisés par le transporteur;
- les services en rapport avec la location de véhicules de transport;
- les services en rapport avec le remorquage maritime, le déchargement, le fonctionnement des ports et des quais et le sauvetage de vaisseaux en perdition et de leur cargaison;
- les services en rapport avec l'emballage et l'emballage de marchandises avant l'expédition;
- les services consistant en informations concernant les voyages ou les transports de marchandises par des courtiers et des agences de tourisme, informations relatives aux tarifs, aux horaires et aux modes de transport;
- les services relatifs à l'inspection de véhicules ou de marchandises avant le transport.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 39

Transport; packaging and storage of goods; travel arrangement.

Explanatory Note

Class 39 includes mainly services for the transport of people, animals or goods from one place to another (by rail, road, water, air or pipeline) and services necessarily connected with such transport, as well as services relating to the storing of goods in a warehouse or other building for their preservation or guarding.

This Class includes, in particular:

- services rendered by companies exploiting stations, bridges, rail-road ferries, etc., used by the transporter;
- services connected with the hiring of transport vehicles;
- services connected with maritime tugs, unloading, the functioning of ports and docks and the salvaging of wrecked ships and their cargoes;
- services connected with the packaging and parcelling of goods before dispatch;
- services consisting of information about journeys or the transport of goods by brokers and tourist agencies, information relating to tariffs, timetables and methods of transport;
- services relating to the inspection of vehicles or goods before transport.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

- les services relatifs à la publicité des entreprises de transport, tels que la distribution de prospectus ou la publicité par radio (cl. 35);
 - les services en rapport avec l'émission de chèques de voyage ou de lettres de crédit par des courtiers ou des agences de voyages (cl. 36);
 - les services relatifs aux assurances (commerciales, incendie ou vie) durant le transport de personnes ou de marchandises (cl. 36);
 - les services rendus par l'entretien et la réparation de véhicules, ni l'entretien ou la réparation d'objets touchant le transport de personnes ou de marchandises (cl. 37);
 - les services en rapport avec la réservation de chambres d'hôtel par des agences de voyages ou des courtiers (cl. 43).
- services relating to advertising transport undertakings such as the distribution of prospectuses or advertising on the radio (Cl. 35);
 - services relating to the issuing of travellers' cheques or letters of credit by brokers or travel agents (Cl. 36);
 - services relating to insurances (commercial, fire or life) during the transport of persons or goods (Cl. 36);
 - services rendered by the maintenance and repair of vehicles, nor the maintenance or repair of objects connected with the transport of persons or goods (Cl. 37);
 - services relating to reservation of rooms in a hotel by travel agents or brokers (Cl. 43).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 40

Traitement de matériaux.

Note explicative

La classe 40 comprend essentiellement les services, non énumérés dans d'autres classes, rendus dans le cadre du traitement, de la transformation ou de la production mécaniques ou chimiques de substances inorganiques ou organiques ou d'objets, y compris les services de fabrication sur mesure. Pour les besoins du classement, la production ou la fabrication de produits est considérée comme un service uniquement dans le cas où elle est fournie pour le compte d'une tierce personne, à sa demande et selon son cahier des charges. Si la production ou la fabrication n'est pas réalisée dans le cadre d'une commande de produits correspondant aux besoins, aux exigences ou au cahier des charges spécifiques d'un client, elle est alors généralement auxiliaire à l'activité commerciale principale du fabricant ou aux produits commercialisés. Si la substance ou l'objet est commercialisé auprès de tiers par la personne qui l'a traité, transformé ou produit, alors cette activité ne sera généralement pas considérée comme un service.

Cette classe comprend notamment :

- les services en rapport avec la transformation d'un objet ou d'une substance et tout traitement impliquant une modification de leurs propriétés essentielles (par exemple : la teinture d'un vêtement); un service d'entretien, bien qu'il soit normalement compris dans la cl. 37, sera rangé par conséquent en classe 40 s'il implique une telle modification (par exemple : le chromage des pare-chocs d'une automobile);
- les services de traitement de matériaux qui peuvent intervenir en cours de fabrication d'une substance ou d'un objet quelconque autre qu'un édifice, par exemple : les services se référant au découpage, au façonnage, au polissage par abrasion ou au revêtement métallique;
- la fabrication sur mesure de produits à la demande et selon le cahier des charges de tiers (certains offices exigeant toutefois l'indication des produits fabriqués), par exemple : la fabrication sur mesure d'automobiles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de réparation (cl. 37);
- certains services de personnalisation, par exemple : la peinture personnalisée d'automobiles (cl. 37).

Class 40

Treatment of materials.

Explanatory Note

Class 40 includes mainly services not included in other classes, rendered by the mechanical or chemical processing, transformation or production of objects or inorganic or organic substances, including custom manufacturing services. For the purposes of classification, the production or manufacturing of goods is considered a service only in cases where it is effected for the account of another person to their order and specification. If the production or manufacturing is not being performed to fulfil an order for goods which meet the customer's particular needs, requirements, or specifications, then it is generally ancillary to the maker's primary commercial activity or goods in trade. If the substance or object is marketed to third parties by the person who processed, transformed or produced it, then this would generally not be considered a service.

This Class includes, in particular:

- services relating to transformation of an object or substance and any process involving a change in its essential properties (for example, dyeing a garment); consequently, a maintenance service, although usually in Cl. 37, is included in Class 40 if it entails such a change (for example, the chroming of motor vehicle bumpers);
- services of material treatment which may be present during the production of any substance or object other than a building, for example, services which involve cutting, shaping, polishing by abrasion or metal coating;
- the custom manufacturing of goods to the order and specification of others (bearing in mind that certain offices require that the goods produced be indicated), for example, custom manufacturing of automobiles.

This Class does not include, in particular:

- repair services (Cl. 37);
- certain customization services, for example, the custom painting of automobiles (Cl. 37).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 41

Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.

Note explicative

La classe 41 couvre essentiellement les services rendus par des personnes ou par des institutions pour développer les facultés mentales de personnes ou d'animaux ainsi que les services destinés à divertir ou à occuper l'attention.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'éducation d'individus ou de dressage d'animaux, sous toutes leurs formes;
- les services dont le but essentiel est le divertissement, l'amusement ou la récréation d'individus;
- les services de présentation au public d'œuvres d'art plastique ou de littérature à buts culturels ou éducatifs.

Class 41

Education; providing of training; entertainment; sporting and cultural activities.

Explanatory Note

Class 41 covers mainly services rendered by persons or institutions in the development of the mental faculties of persons or animals, as well as services intended to entertain or to engage the attention.

This Class includes, in particular:

- services consisting of all forms of education of persons or training of animals;
- services having the basic aim of the entertainment, amusement or recreation of people;
- presentation of works of visual art or literature to the public for cultural or educational purposes.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 42

Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses industrielles et de recherches industrielles; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.

Note explicative

La classe 42 comprend essentiellement les services rendus par des personnes, à titre individuel ou collectif, en rapport avec les aspects théoriques ou pratiques de domaines complexes d'activités; de tels services sont rendus par des représentants de professions tels que chimistes, physiciens, ingénieurs, programmeurs, etc.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'ingénieurs et de scientifiques en charge d'évaluations, d'estimations, de recherches et de rapports dans les domaines scientifique et technologique (y compris les services de conseils technologiques);
- les services en matière de technologie et d'informatique concernant la sécurisation des données informatiques et des informations personnelles et financières et concernant la détection d'accès non autorisés à des données et à des informations;
- les services de recherche scientifique à buts médicaux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les recherches et évaluations en affaires commerciales (cl. 35);
- les services de traitement de texte et de gestion de fichiers informatiques (cl. 35);
- les évaluations en matière financière et fiscale (cl. 36);
- les services d'extraction minière et pétrolière (cl. 37);
- les services d'installation et de réparation d'ordinateurs (cl. 37);
- les services rendus par des représentants de professions tels que médecins, vétérinaires, psychanalystes (cl. 44);
- les services de traitements médicaux (cl. 44);
- les services rendus par des jardiniers-paysagistes (cl. 44);
- les services juridiques (cl. 45).

Class 42

Scientific and technological services and research and design relating thereto; industrial analysis and industrial research services; design and development of computer hardware and software.

Explanatory Note

Class 42 includes mainly services provided by persons, individually or collectively, in relation to the theoretical and practical aspects of complex fields of activities; such services are provided by members of professions such as chemists, physicists, engineers, computer programmers, etc.

This Class includes, in particular:

- the services of engineers and scientists who undertake evaluations, estimates, research and reports in the scientific and technological fields (including technological consultancy);
- computer and technology services for securing computer data and personal and financial information and for the detection of unauthorized access to data and information;
- scientific research services for medical purposes.

This Class does not include, in particular:

- business research and evaluations (Cl. 35);
- word processing and computer file management services (Cl. 35);
- financial and fiscal evaluations (Cl. 36);
- mining and oil extraction (Cl. 37);
- computer (hardware) installation and repair services (Cl. 37);
- services provided by the members of professions such as medical doctors, veterinary surgeons, psychoanalysts (Cl. 44);
- medical treatment services (Cl. 44);
- garden design (Cl. 44);
- legal services (Cl. 45).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 43

Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.

Note explicative

La classe 43 comprend essentiellement les services rendus par des personnes ou des établissements dont le but est de préparer des aliments ou des boissons pour la consommation ainsi que les services rendus en procurant le logement, le gîte et le couvert par des hôtels, pensions ou autres établissements assurant un hébergement temporaire.

Cette classe comprend notamment :

- les services de réservation de logements pour voyageurs, rendus notamment par des agences de voyage ou des courtiers;
- les pensions pour animaux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de location de biens immobiliers tels que maisons, appartements, etc., destinés à un usage permanent (cl. 36);
- les services d'organisation de voyages rendus par des agences de tourisme (cl. 39);
- les services de conservation d'aliments et de boissons (cl. 40);
- les services de discothèques (cl. 41);
- les pensionnats (cl. 41);
- les maisons de repos et de convalescence (cl. 44).

Class 43

Services for providing food and drink; temporary accommodation.

Explanatory Note

Class 43 includes mainly services provided by persons or establishments whose aim is to prepare food and drink for consumption and services provided to obtain bed and board in hotels, boarding houses or other establishments providing temporary accommodation.

This Class includes, in particular:

- reservation services for travellers' accommodation, particularly through travel agencies or brokers;
- boarding for animals.

This Class does not include, in particular:

- rental services for real estate such as houses, flats, etc., for permanent use (Cl. 36);
- arranging travel by tourist agencies (Cl. 39);
- preservation services for food and drink (Cl. 40);
- discotheque services (Cl. 41);
- boarding schools (Cl. 41);
- rest and convalescent homes (Cl. 44).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 44

Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Note explicative

La classe 44 comprend essentiellement les soins médicaux, d'hygiène corporelle et de beauté donnés par des personnes ou des établissements à des êtres humains et des animaux; elle comprend également les services se rapportant aux domaines de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'analyses médicales se rapportant au traitement d'individus (tels que des examens radiographiques et prises de sang);
- les services d'insémination artificielle;
- les consultations en matière de pharmacie;
- l'élevage d'animaux;
- les services en rapport avec la culture des plantes tels que le jardinage;
- les services en rapport avec l'art floral tels que la composition florale ainsi que les services rendus par des jardiniers-paysagistes.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de destruction des animaux nuisibles (autres que dans l'agriculture, l'aquaculture, l'horticulture et la sylviculture) (cl. 37);
- les services d'installation et de réparation de dispositifs d'irrigation (cl. 37);
- les services de transport en ambulance (cl. 39);
- les services d'abattage d'animaux et de taxidermie (cl. 40);
- les services d'abattage et de débitage du bois (cl. 40);
- les services de dressage d'animaux (cl. 41);
- les services rendus par des clubs de culture physique (cl. 41);
- les services de recherche scientifique à buts médicaux (cl. 42);
- les pensions pour animaux (cl. 43);
- les maisons de retraite pour personnes âgées (cl. 43).

Class 44

Medical services; veterinary services; hygienic and beauty care for human beings or animals; agriculture, horticulture and forestry services.

Explanatory Note

Class 44 includes mainly medical care, hygienic and beauty care given by persons or establishments to human beings and animals; it also includes services relating to the fields of agriculture, horticulture and forestry.

This Class includes, in particular:

- medical analysis services relating to the treatment of persons (such as x-ray examinations and taking of blood samples);
- artificial insemination services;
- pharmacy advice;
- animal breeding;
- services relating to the growing of plants such as gardening;
- services relating to floral art such as floral compositions as well as garden design.

This Class does not include, in particular:

- vermin exterminating (other than for agriculture, aquaculture, horticulture and forestry) (Cl. 37);
- installation and repair services for irrigation systems (Cl. 37);
- ambulance transport (Cl. 39);
- animal slaughtering services and taxidermy (Cl. 40);
- timber felling and processing (Cl. 40);
- animal training services (Cl. 41);
- health clubs for physical exercise (Cl. 41);
- scientific research services for medical purposes (Cl. 42);
- boarding for animals (Cl. 43);
- retirement homes (Cl. 43).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2019

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 45

Services juridiques; services de sécurité pour la protection physique des biens matériels et des individus; services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les services rendus par des juristes, assistants juridiques et avocats-conseils, à des individus, des groupes d'individus, des organisations ou des entreprises;
- les services d'enquêtes et de surveillance relatifs à la sécurité physique des personnes et à la sécurité des biens matériels;
- les services rendus à des personnes en rapport avec des événements sociaux tels que services d'accompagnement en société, agences matrimoniales, services funéraires.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services professionnels donnant une aide directe dans les opérations ou fonctions d'une entreprise commerciale (cl. 35);
- les services en rapport avec les affaires financières ou monétaires et les services en rapport avec les assurances (cl. 36);
- les services d'accompagnement de voyageurs (cl. 39);
- les services de transport sécurisé (cl. 39);
- les services d'éducation d'individus, sous toutes leurs formes (cl. 41);
- les prestations de chanteurs ou de danseurs (cl. 41);
- les services de programmation informatique concernant la protection de logiciels (cl. 42);
- les services de chiffrement de données et de conseillers en matière de sécurité informatique et internet (cl. 42);
- les services rendus par des tiers qui assurent des soins médicaux, d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou animaux (cl. 44);
- certains services de location (consulter la liste alphabétique des services et la remarque générale b) relative au classement des services).

Class 45

Legal services; security services for the physical protection of tangible property and individuals; personal and social services rendered by others to meet the needs of individuals.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- services rendered by lawyers, legal assistants, and personal advocates, to individuals, groups of individuals, organizations and enterprises;
- investigation and surveillance services relating to the physical safety of persons and security of tangible property;
- services provided to individuals in relation with social events, such as social escort services, matrimonial agencies, funeral services.

This Class does not include, in particular:

- professional services giving direct aid in the operations or functions of a commercial undertaking (Cl. 35);
- services relating to financial or monetary affairs and services dealing with insurance (Cl. 36);
- escorting of travellers (Cl. 39);
- security transport (Cl. 39);
- services consisting of all forms of education of persons (Cl. 41);
- performances of singers or dancers (Cl. 41);
- computer programming services for the protection of software (Cl. 42);
- computer and internet security consultancy and data encryption services (Cl. 42);
- services provided by others to give medical, hygienic or beauty care for human beings or animals (Cl. 44);
- certain rental services (consult the Alphabetical List of Services and General Remark (b) relating to the classification of services).